

Un Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes



SYNTHÈSE DU PROJET DE PÔLE 2023-2028



Mot du directeur

Ce n'est qu'un début...

Toute cette année de travail autour du projet de pôle nous a permis de mieux nous connaitre, de mieux nous écouter, de mieux nous comprendre. Dès les réunions de présentation aux personnes accompagnées, aux professionnels et aux familles, nous avons senti une forte voire très forte attente.

Les premières réactions spontanées ont été nombreuses :

« Super, on va nous demander notre avis » lors de la présentation aux personnes accompagnées,

« On va pouvoir aussi participer, nous les parents »

Les enquêtes, les groupes de travail se sont enchainés à un rythme soutenu et au fil du temps la volonté de « *faire ensemble* » s'est dégagée de tous les échanges.

De nouveaux témoignages de ce début d'histoire commune illustrent l'émergence de ce projet collectif qui tient compte des singularités de chacun. Ainsi les participants ont pu dire au moment du bilan de la démarche :

« C'est le projet de tout le monde, on se sent entendu » mais « il va falloir le faire maintenant » soulignent les familles Pour les personnes accompagnées, elles ont pu exprimer « ce qui est bien, c'est qu'on peut parler de son projet, on est écouté »

Les équipes se sont également investies « on demande aux professionnels de réfléchir, on ne pense plus pour eux ».

La participation de partenaires à l'élaboration du futur projet de pôle s'inscrit dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur mais également de faire reconnaître la place des personnes vivant avec un handicap dans la société.

Cocontruisons des parcours de vie pluriels Ce projet traduit l'émergence d'une dynamique nouvelle au sein du pôle « *le projet devient ce qui va arriver* ».

A nous, personnes accompagnées, familles et professionnels de coconstruire les 5 années à venir. Le

chemin est tracé, il nous reste à le parcourir ensemble.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ce beau travail de réflexion et de rédaction.

Bonne lecture et à très vite pour la suite avec la mise en œuvre des fiches actions!

Christelle PODEVIN

Directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale

Sommaire

Préamb	bule		7
Des p	projets d'établissement et service au projet de pôle		3
Une d	démarche participative, riche d'échanges et d'idées		3
La m	éthodologie d'élaboration du projet de Pôle		3
Premiè	re partie : Un dispositif au service des parcours	12	2
A/ LE	PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DU POLE	17	2
l.	La transformation du pôle vers la notion de dispositif	12	
II.	Une offre de service plurielle		
III.	Contexte et enjeux	16	
IV.	Population accompagnée	17	
B/ UI	NE ORGANISATION AU SERVICE DES PROJETS DE VIE	19	9
l.	Le parcours de la personne au sein du Pôle	19	
II.	Le projet managérial et ressources humaines	22	
III.	Communication, travail en réseau et partenariats	26	
IV.	Démarche qualité et gestion des risques	27	
C/ PE	RSPECTIVES DU POLE SUR 5 ANS	29	9
l.	Les enjeux	29	
II.	Plan d'actions transversal	29	
Deuxièn	ne partie : Projet Du Ioyer De Vie	38	8
A / P	RESENTATION DU FOYER DE VIE	38	В
l.	Agrément et missions	38	
II.	Localisation	39	
III.	Caractéristiques du public accueilli	39	
B/ LA	NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	40	O
l.	Offre de service	40	
П	l es professionnels et les compétences mobilisées	50	

Troisièn	ne partie : Projet du Service d'Accueil de Jour		54
A / PI	RESENTATION DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR		54
l.	Agrément et missions	54	
II.	Localisation	55	
III.	Caractéristiques du public accueilli	55	
B/ LA	NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION		56
l.	Offre de service	56	
II.	Les professionnels et les compétences mobilisées	60	
Quatriè	ne Partie : Projet Du Ioyer D'accueil Médicalisé Accueil De Jour	•••••	64
A / PI	RESENTATION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ACCUEIL DE JOUR		64
l.	Agrément et missions	64	
II.	Localisation	65	
III.	Caractéristiques du public accueilli	65	
B/ LA	NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION		66
l.	Offre de service	66	
II.	Les professionnels et les compétences mobilisées	72	
Glomair	10		.74





Préambule

Des projets d'établissement et service au projet de pôle



- Le Pôle Habitat et Vie Sociale regroupe :
- le Foyer de Vie du « Bord des eaux »,
- le Service d'Accueil de Jour (SAJ) et le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
 Accueil de Jour « Les Copains à bord »,
- le Service Associatif Solidaire (SAS)
- « La Passerelle ».

Avec la structuration en pôle, l'approche ne se limite plus à la conception de projets spécifiques mais plutôt à l'élaboration d'un projet commun : le projet de pôle. Pour autant, les particularités des différents établissements et services seront décrites dans des parties distinctes.

Le projet repose sur une réflexion prospective qui s'attache à identifier, analyser les enjeux internes et externes et les évolutions auxquelles l'établissement devra s'adapter dans un court terme (5 ans), ainsi que les objectifs de progrès fixés. Il prend en compte l'environnement en développant la coopération et le partenariat nécessaires à la réalisation des missions. Il est le support du pilotage stratégique de l'établissement.

Une démarche participative, riche d'échanges et d'idées

Le projet du pôle Habitat et Vie sociale 2023-2028 fait suite aux précédents projets d'établissement et de

service 2017-2021. Dans ce cadre, la participation des personnes accompagnées, des professionnels, et des familles a été importante dans cette réécriture. L'implication de chacun est indispensable pour pouvoir s'approprier le projet et le faire vivre au quotidien.

Pour que sa diffusion soit complète, une synthèse de ce projet de pôle est réalisée et ensuite adaptée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) afin qu'il soit accessible à tous.



La méthodologie d'élaboration du projet de Pôle

Le projet de Pôle a évolué pour s'adapter aux différentes caractéristiques et aux besoins de la population accueillie. Le projet de Pôle prend en compte les orientations stratégiques développées dans le Projet Associatif et la dynamique d'amélioration continue de la qualité.

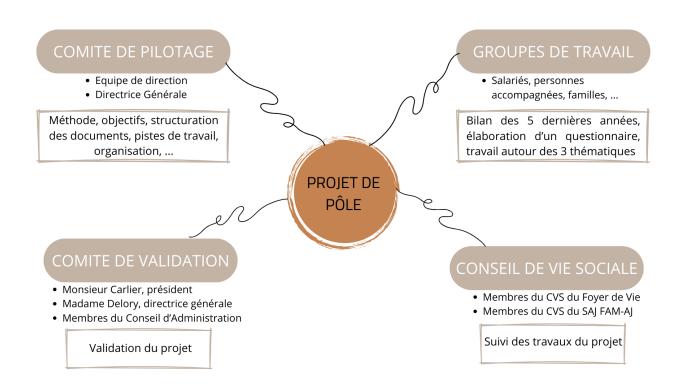


Les membres du CVS du FDV et du SAJ / FAM AJ ont également suivi les travaux du projet de Pôle. Les réunions du CVS ont permis de présenter la démarche et de faire des points intermédiaires sur l'avancement des différents groupes de travail.

Une réunion finale pour présenter l'ensemble du projet de Pôle s'est tenue et a permis de prendre en compte les remarques des élus du CVS.

Le projet de Pôle doit, finalement, être soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration de l'association.

Définition de l'organisation opérationnelle



Afin d'élargir les échanges dans le cadre de ce projet de Pôle, les 3 groupes thématiques ont pu prendre contact avec des partenaires du territoire et visiter des lieux qu'ils ont choisis. Ces rencontres ont permis également d'alimenter les réflexions.





A/ LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DU POLE

I. La transformation du pôle vers la notion de dispositif



Au cours de ces 30 dernières années, les différents établissements et services ont été créés au sein du Pôle Habitat et Accueil de Jour, devenu le Pôle Habitat et Vie Sociale lors d'un travail de réflexion mené durant l'élaboration du projet associatif 2023-2028.

En 2021, l'Association a eu l'opportunité d'acquérir un bâtiment situé à côté du Foyer de Vie du Bord des Eaux, à Hénin-Beaumont. Le projet permettra de regrouper l'ensemble des structures du PHVS sur un même site, ainsi que le siège de l'Apei Les Papillons Blancs Hénin-Carvin, la plateforme EMAA et l'action associative. Le projet du Clos du Bord des Eaux est né et ouvrira après travaux de réhabilitation, au cours du dernier trimestre 2024.

Dans le cadre du regroupement des structures, l'Association a fait le choix d'une nouvelle appellation pour dénommer les 3 structures : **l'Archipel**. Ainsi, le Foyer de vie du Bord des eaux devient la **Résidence L'Archipel**. Le SAJ et FAM AJ Les Copains à Bord deviennent l'**Accueil de Jour l'Archipel**.

Les orientations associatives et la transformation de l'offre nécessaire au regard des attentes et besoins des personnes accompagnées amènent l'ensemble des parties prenantes à imaginer une organisation sous forme de dispositif s'appuyant sur la singularité des parcours de vie.

Ainsi, les différentes modalités dont disposent actuellement le Pôle Habitat et Vie Sociale (PHVS) s'inscrivent dans une logique globale grâce à l'expertise reconnue des établissements et services qui le composent. Le PHVS a donc vocation à faciliter la mise en œuvre de parcours inclusifs, dynamiques et adaptés à chaque personne.

Dans cette optique, le PHVS fonctionne en **Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes (DHAMSA)**. Il conforte et formalise une évolution déjà engagée des modalités d'accompagnement et des postures professionnelles. Il permet un accompagnement adapté à la singularité de chaque parcours de vie en intégrant l'ensemble des possibles du territoire.

Le DHAMSA propose une offre évolutive d'accompagnement plus large par la souplesse et l'adaptation au projet de vie de chaque personne accompagnée.

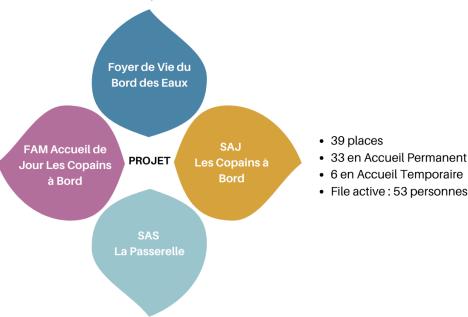
II. Une offre de service plurielle

II.1 Un dispositif composé de plusieurs structures au service des personnes accompagnées

Le DHAMSA regroupe plusieurs établissements et services. Il accompagne 170 personnes vivant avec un handicap en file active, accompagnées par une équipe pluridisciplinaire de 60 salariés.

Composition du Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes (DHAMSA).

- 43 places
- 40 en Accueil Permanent
- 3 en Accueil Temporaire
- File active: 77 personnes



- 12 places
- 10 en Accueil Permanent
- 2 en Accueil Temporaire
- File active: 15 personnes

- 10 places en Accueil de Jour
- File active: 25 personnes

Un Service Associatif Solidaire au service des personnes sans solution



L'Association a fait le choix en 2016 de créer La Passerelle pour des personnes sans solution d'accompagnement. Ce service accueille à la journée une dizaine de personnes vivant avec un handicap. Il propose des activités à visées socio-éducatives et permet des moments de répit pour les proches aidants. La Passerelle est financée par des fonds associatifs issus de la collecte ou des actions de solidarité (opération brioches, gala Handicatch), des excédents commerciaux de l'ESAT, la participation des personnes

accompagnées et une subvention annuelle du Conseil Départemental du Pas de Calais. Elle fait partie de

la stratégie associative d'aide aux aidants en complémentarité de la plateforme EMAA (Equipe Mobile d'Aide aux Aidants).

II.2 Des principes d'intervention fil conducteur de l'accompagnement

Afin d'accompagner les projets de vie des personnes accompagnées, il est nécessaire de s'appuyer sur un cadre commun de référence qui nourrit les réflexions des équipes, les échanges avec les personnes accompagnées et leur famille. Ces principes d'intervention guident notre action au quotidien, les projets en cours et à venir.

Les principes définis pour l'accompagnement

CHOISIR SA VIE

- Principe défini selon le concept de l'empowerment
- Développement du pouvoir d'agir des personnes
- Rendre les personnes actrices de leur vie et de leurs choix
- Fait partie intégrante du processus d'autodétermination
- Accompagnement participatif: ne pas faire "à la place de" mais "avec"



S'ENGAGER POUR LA PLANETE

- Les personnes accompagnées s'inscrivent dans la démarche associative de la Responsabilité Sociétale des Organisations
- 3 piliers:
 - Responsabilité économique
 - Responsabilité sociétale
 - Responsabilité environnementale

VIVRE ENSEMBLE

- Répondre aux besoins d'épanouissement, d'appartenance sociale, d'estime de soi et d'inclusion
- Rendre les personnes accompagnées actrices et citoyennes
- Accompagnement global et cohérent pour chacun
- Démarche de Valorisation des Rôles Sociaux, pour permettre aux personnes accompagnées de vivre au plus près des conditions de vie de tout un chacun

II.3 Les différentes modalités d'accueil adaptées à chaque parcours

Les établissements et services du DHAMSA proposent trois modalités d'accompagnement : accueil permanent, accueil temporaire et accueil séquentiel.

Cette souplesse accordée aux dispositifs d'accueil permet de répondre de manière adaptée, personnalisée et progressive aux demandes d'admission. Sans en faire un passage obligé, l'accueil temporaire facilite l'arrivée en accueil permanent dans l'établissement ou le service. Il permet à la personne accompagnée de créer des liens (personnes accueillies, professionnels...), de se familiariser à l'environnement de la structure (lieu, chambre...) comme à ses modes de fonctionnement. Ces temps d'accueil permettent également d'apprécier l'adéquation du projet de vie de la personne accompagnée avec l'accompagnement proposé par la structure. L'accompagnement des personnes accueillies en accueil temporaire ne peuvent excéder 90 jours de présence dans la structure.

	Foyer de Vie	SAJ	FAM AJ	TOTAL
Nombre de jours d'ouveture	365 jours/an	225 jours/an	225 jours/an	
Nombre de places en accueil permanent	40	33	10	83
Nombre de places en accueil temporaire	3	6	2	11
TOTAL	43	39	12	94

Le DHAMSA propose également un accueil séquentiel en journée au sein de La Passerelle, ainsi qu'un accueil modulaire au SAJ et FAM AJ, qui permet à des personnes de bénéficier d'accompagnements à la journée sur de courtes durées.

Au total, le Pôle a une file active¹ de 155 personnes en moyenne sur ces dernières années.

II.4 Une seule localisation pour un parcours toujours plus fluide



CLOS DU BORD DES EAUX



<u>\</u>2

Les différentes structures du Dispositif Habitat Médico-Accompagnement Social pour Adultes ont été localisées sur Hénin-Beaumont dans le quartier du des Bord Eaux et sur Courrières. En 2023. ont des débuté travaux rénovation d'un bâtiment situé sur le terrain contigu au Foyer de vie, ce qui va permettre à

¹ La notion de file active recouvre l'ensemble des personnes dont l'accompagnement est en cours, sans être nécessairement continu.

l'ensemble des établissements et services du Pôle d'être regroupés sur un seul site au 243 rue Philibert Robiaud à Hénin-Beaumont. Le déménagement du SAJ et FAM AJ se déroulera fin 2024.

III. Contexte et enjeux

III.1 Le cadre réglementaire et politique

Les établissements du Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes sont des établissements médico-sociaux. Ils ont un cadre juridique à respecter et sont soumis à des références législatives et à des références réglementaires.

Les professionnels doivent également s'engager à respecter les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles en lien avec la bientraitance, le respect des besoins, l'accompagnement, ...



Par ailleurs, la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) qui découle du rapport Piveteau a pour objectif de proposer une réponse

personnalisée à chaque personne vivant avec un handicap dont la situation le nécessite. Cette réponse doit lui permettre de s'inscrire dans un parcours de santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, conforme à son projet de vie.

L'engagement des territoires dans la démarche est porté par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les Maisons de l'Autonomie, les Conseils départementaux, les Agences Régionales de Santé, les gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux et les représentants de l'Éducation nationale.

A cet effet, les structures du Pôle sont des acteurs de cette démarche en participant aux instances pilotées par la MDPH via les réunions de GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse), composées de professionnels des services ou établissements pouvant accueillir la personne et les financeurs si besoin.

Au-delà du cadre réglementaire et législatif, les politiques publiques évoluent régulièrement au travers des stratégies nationales déclinées au niveau régional et départemental. :

- Le schéma régional de Santé Hauts de France (ARS 2018 2023) issu du Projet Régional de Santé 2018 2028.
- Le Pacte des solidarités Humaines pour la période 2022 2027 du département du Pas de Calais plus
- Le Pacte des réussites citoyennes pour la période 2022 2027 du département du Pas de Calais L'ensemble de ces politiques publiques impulse de nouvelles façons de travailler en partenariat entre acteurs institutionnels, mais surtout avec les personnes vivant avec un handicap et leur entourage.

III.2 Une implantation sur un territoire dynamique et porteur

Situé dans un cadre calme et verdoyant tout en étant proche du centre-ville d'Hénin-Beaumont, ville de 25 886 habitants, des commerces, des structures sociales et sportives, le Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes est au cœur de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (C.A.H.C.) qui regroupe 14 communes.

A celles-ci s'ajoute Quiéry-la-Motte, Neuvireuil, Izel-les-Esquerchins et Billy-Montigny, choix historique de l'Apei Papillons Blancs d'Hénin-Carvin.



IV. Population accompagnée

IV.1 Les caractéristiques de la population accompagnée

Le Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes accueille et accompagne 170 personnes vivant avec un handicap en file active. Pour être accueilli au sein du Foyer de vie, du SAJ ou du FAM AJ, une notification d'orientation délivrée par la CDAPH est nécessaire. Il faut également être âgé au minimum de 20 ans. Le Service Associatif Solidaire La Passerelle, quant à lui, accueille des personnes en situation de handicap sans solution dès l'âge de 18 ans.

Tranche d'âge des personnes accompagnées au DHAMSA



Le Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes accueille davantage d'hommes (55%) que de femmes (45%), et ce d'une manière stable. La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 36 ans. La plupart des personnes présentent des déficiences intellectuelles, auxquelles peuvent s'ajouter d'autres pathologies, qui peuvent altérer leur capacité à interagir, à communiquer et à gérer leurs émotions.

Les troubles du comportement ou psychiques peuvent varier en intensité, tout comme la variabilité des déficiences motrices, entraînant parfois un accompagnement spécialisé.

Les caractéristiques des personnes accueillies au sein du Pôle sont plutôt homogènes, mis à part sur le FAM, qui accueille autant de personnes que de profils différents.

IV.2 L'évolution du public accueilli

Le Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes fait face, depuis quelques années, à l'arrivée d'un nouveau public qui ne se limite plus aux personnes présentant des déficiences intellectuelles, mais qui comprend également des difficultés d'ordre psychique, affectif, et social. Sont à prendre en compte également, la problématique de jeunes, entre autres ceux sortant de l'ASE. Cette évolution nécessite de repenser les pratiques d'accompagnement pour permettre une cohabitation harmonieuse, tout en respectant le bien-être des personnes accompagnées.



Les attentes des personnes en situation de handicap évoluent, reflétant les changements sociétaux et les politiques publiques. Elles aspirent à des modes de vie plus autonomes, tels que la vie en appartement, seul ou en couple. Cependant, ces nouvelles aspirations posent des défis, notamment en ce qui concerne la diversité des profils et des attentes, la disponibilité des places dans les établissements et services médico-sociaux, ainsi que l'importance croissante des soins, qu'ils soient physiques ou psychiques. Cette évolution nécessite de développer de nouvelles pratiques, de repenser le rôle des professionnels pour accompagner des personnes plus autonomes, de renforcer les liens avec les familles et de reconnaître les capacités et l'expertise de ces dernières.

Le Pôle doit être un lieu favorisant l'adaptation aux besoins des personnes, la reconnaissance de leurs compétences, ainsi que de l'expertise de leurs familles.

IV.3 Les besoins et attentes du public

En 2018, SERAFIN-PH, une initiative visant à adapter la prise en compte des besoins à chaque étape de la vie et de chaque parcours individuel, a introduit une nouvelle classification des besoins, définie comme suit :

- Besoins en matière de santé somatique ou psychique
- Besoins en matière d'autonomie
- Besoins pour la participation sociale

Ces trois dimensions des besoins de SERAFIN PH sont étroitement liées puisque chacune d'elles joue un rôle essentiel dans la construction d'un accompagnement complet et équilibré au sein du dispositif.

En complément de ces besoins et attentes, la diversité des projets de vie et des possibilités d'accompagnement implique la mise en œuvre d'une démarche de coordination des parcours. Dans cette optique, il est nécessaire d'organiser et coordonner les interventions des différents acteurs déjà identifiés dans la situation et si nécessaire fait appel à d'autres acteurs pouvant répondre aux besoins de la situation.

B/ UNE ORGANISATION AU SERVICE DES PROIETS DE VIE

I. Le parcours de la personne au sein du Pôle

I.1 Admission et accueil

L'admission au sein des établissements et services du Pôle est soumise à la notification d'une orientation par la CDAPH. La procédure d'admission définit les différentes étapes.

La commission étudie chaque situation avec la plus grande objectivité. Le caractère unique de chacune des situations et la singularité des personnes sont pris en compte.

Afin de gérer la liste d'attente, chaque structure utilise la plateforme Via trajectoire, outil de référence en lien avec les notifications établies par la MDPH.

I.2 Participation financière

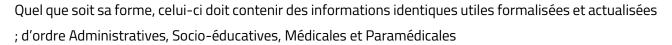
Le chef de service financier et logistique assure la facturation liée à l'accueil, qu'il s'agisse d'un hébergement ou d'un accueil de jour, et ce dès l'admission.

Une participation financière peut parfois être demandée aux personnes accompagnées, pour la participation à certaines activités ou sorties.

I.3 Le Dossier unique de l'usager (D2U)

Le Dossier unique de l'usager existe sous 2 formes :

- Le dossier papier
- Le dossier numérique



L'objectif du dossier étant :

- d'assurer une mémoire des actions entreprises
- de permettre le suivi et la compréhension du parcours médico-social de la personne
- d'éviter toute rupture de parcours de la personne



I.4 L'exercice des droits des personnes accompagnées



Afin de permettre à une personne d'exercer pleinement son rôle dans son projet de vie, il est essentiel de lui fournir des moyens et des approches de participation adaptés et variés. Et ce, tout en veillant à ce qu'elle y ait un accès complet. Pour se faire de nombreuses instances d'expression et de participation sont proposés tant à l'échelle du pôle que des établissements et services. Les personnes accueillies ont la possibilité de participer au Conseil de Vie Sociale, ainsi qu'à la commission restauration, pour faire entendre leur voix et renforcer leurs compétences en tant que citoyens. En complément du projet de pôle, on retrouve les outils relatifs à la loi 2002-2, qui sont également transmis lors de l'arrivée en structure.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il définit les modalités concrètes d'exercice des droits des personnes accueillies, l'organisation, les règles essentielles à la vie collective.

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT (CONTRAT DE SEJOUR)

Il est établi dans les semaines suivant l'admission, il a pour objet la personnalisation du projet de vie.

LE PROJET PERSONNALISE

Il comprend les objectifs, actions et moyens mis en œuvre pour l'année à venir, il est co-construit avec la personne accompagnée et sa famille, si la personne le souhaite.

LE LIVRET D'ACCUEIL

Outil d'information et de communication, avec en annexe :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service
- La notice d'information relative à la personne de confiance et le formulaire de désignation (art. L.311-5 du CASF)
- La liste des personnes qualifiées et les modalités pratiques de leur saisine

Participation des personnes accueillies aux différentes instances



En fonction de la situation de la personne accueillie, le juge peut décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille. Elle peut s'exercer sous plusieurs formes : curatelle, tutelle (biens ou personnes), sauvegarde de justice, habilitation familiale.

Pour les équipes du Pôle, le représentant légal (proche, famille, organisme tutélaire) est un interlocuteur privilégié du projet de vie de la personne accueillie.

I.5 La place de l'entourage



En complète adéquation avec le projet associatif, chaque structure du Pôle favorise la prise en compte permanente du rôle, de la parole et/ou des difficultés rencontrées par l'entourage des personnes accueillies.

Les liens existants avec les familles font partie de l'histoire de vie et de l'identité des personnes accueillies. En ce sens, les familles font partie

intégrante de la vie des structures. Elles représentent une véritable richesse dans la connaissance de leur proche et sont un soutien dans leurs projets de vie.

Les familles et/ou représentants légaux participent à l'élaboration du projet personnalisé. Elles sont invitées à rendre visite à leur proche et sont associées aux nombreuses festivités institutionnelles.

Elles participent en fonction de l'organisation de chaque structure à des réunions, des samedis travaillés ou encore des comités de pilotage pour l'organisation d'événement par exemple.

I.6 Les limites de l'accompagnement

L'accueil ou le séjour d'une personne accompagnée peut être écourté en cas de problème de sécurité, ou de socialisation. Des problèmes de comportement ou un manquement grave au règlement de fonctionnement peuvent également entraîner la rupture d'un séjour.

Une solution de réorientation est envisagée lorsque l'un de ces cas se présente. Dans tous les cas de sortie de la personne de l'établissement, y compris le décès, une information est prévue auprès des instances administratives (CAF, MDPH), au Conseil Départemental et à la CPAM.

II. Le projet managérial et ressources humaines

Les ressources humaines représentent l'ensemble des compétences des collaborateurs de tous les statuts appartenant à l'organisation. Chaque membre de l'équipe participe à son poste à la réussite du projet. Ainsi, tous les salariés de la structure mènent leurs actions dans l'intérêt premier de participer à la qualité de vie des personnes accompagnées. L'équipe de direction du Pôle dans sa dynamique et ses choix managériaux doit en être garante.

II.1 Management et organisation des parcours professionnels



Chaque professionnel contribue, grâce à ses compétences et connaissances, à l'accompagnement des Personnes, et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans une vision stratégique, le directeur pilote le management et les orientations pour l'ensemble de l'organisation. Les chefs de service quant à eux, jouent un rôle important en impulsant la vision managériale par

la traduction d'actions concrètes.

Le DHAMSA prône un management de proximité, afin de créer un sentiment d'appartenance et de valorisation au sein de l'équipe.

Le recrutement au sein de l'Apei se base sur l'évaluation des compétences et la motivation. Il se fait en réalisant des entretiens et des tests techniques. Au cours d'une embauche, les nouveaux salariés sont informés des valeurs de l'organisation, de la structure, ainsi que des responsabilités en matière de maltraitance. Chaque nouvel employé passe par une période d'essai, avec des entretiens d'évaluation.

Concernant les remplaçants, un pool de remplacement est constitué et reconstitué régulièrement.

Le DHAMSA accueille également des stagiaires et des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Cette démarche volontaire tend à modifier les attitudes de chacun et force les interrogations sur l'évolution des métiers et des pratiques.

A propos de la gestion des parcours professionnels, l'Apei Les Papillons Blancs Hénin-Carvin intègre la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) comme outil stratégique au service du Projet Associatif et du CPOM.

Les professionnels bénéficient d'entretiens individuels et professionnels qui permettent de déterminer des objectifs de développement prioritaires et qui permettent de répondre aux attentes des salariés et de la hiérarchie. Ils participent également à l'élaboration du projet professionnel des salariés.

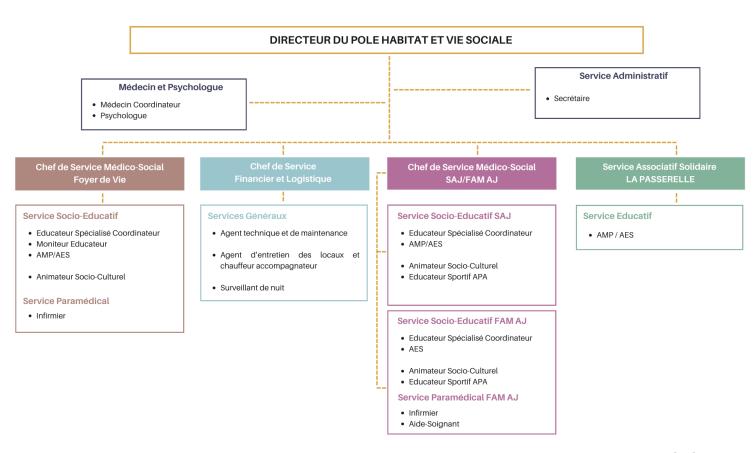
De plus, chaque professionnel peut participer à des formations afin de développer leurs compétences et questionner leurs pratiques.

L'Apei Les Papillons Blancs Hénin - Carvin s'est engagée dans une démarche de valorisation de la qualité de vie au travail (QVT) qui a été élaborée via une co-construction et des espaces d'échange et de discussion permettant la coopération.

II.2 Organigramme et compétences

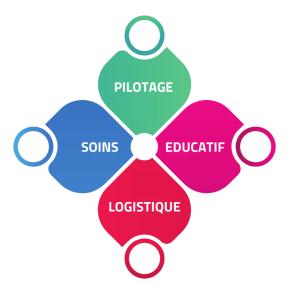
Pour participer au maintien de la dynamique professionnelle, une étude de l'organigramme est réalisée régulièrement et avant chaque nouvelle embauche par l'équipe de direction. Le remplacement au poste vacant est argumenté et soumis à la Directrice Générale de l'association. L'ajustement optimal entre les besoins d'accompagnement et les moyens humains nécessaires est ainsi favorisé (dans les limites des moyens financiers alloués). Au total, le pôle dispose de 60.6072 ETP soit 62 professionnels.

Organigramme du Pôle



Cartographie des compétences et qualifications

- Directeur de Pôle
- Chef de Service Médico-Social
- Chef de Service Financier et Logistique
- Secrétaire



- Educateur Spécialisé Coordinateur
- Moniteur Educateur
- Aide Médico Psychologique ou Accompagnant Educatif et Social
- Animateur Socio-Culturel
- Educateur Sportif Activités
 Physiques Adaptées

- Agent technique et de maintenance
- Agent d'entretien des locaux et chauffeur accompagnateur
- Surveillant de nuit

PILOTAGE

Le Directeur du Pôle pilote :

• Médecin Coordinateur

Psychologue

• Aide-Soignant

Infirmier

- La conduite, la définition et la mise en œuvre du projet de pôle
- ✓ La gestion des RH de manière transversale
- La gestion financière en lien avec le Chef de Service Financier et Logistique de manière stratégique,
- Le Chef de Service Médico-Social est responsable de l'ensemble des prestations d'accompagnement et assure le management des équipes éducatives
- Le Chef de Service Financier et Logistique a pour mission principale la gestion financière et budgétaire de l'ensemble des structures et le management des services logistiques
- Le Secrétaire et Secrétaire de Direction_assurent la gestion administrative des salariés et des personnes accompagnées ainsi que l'accueil téléphonique et physique

LOGISTIOUE

- Les Agents Techniques et de Maintenance sont responsables de la réparation, du suivi et de la maintenance du bâtiment et ses équipements
- Les Agents d'Entretien des Locaux (et chauffeur accompagnateur) sont chargés de maintenir le bon fonctionnement de la structure conformément aux règles d'hygiène et de sécurité. Pour l'accueil de jour, ils participent également à la prestation transport.
- Les Surveillants de Nuit assurent la surveillance des locaux et garantissent la sécurité des personnes accompagnées au sein du Foyer de vie.

SOINS

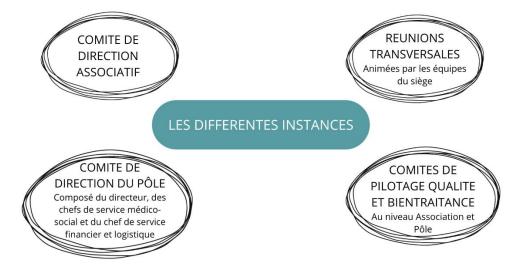
- Le Médecin Coordinateur est garant du projet de soins des personnes accompagnées au FAM
- La Psychologue assure une évaluation des besoins des personnes accompagnées, un suivi psychologique et une écoute
- Les infirmiers coordonnent le parcours de soins des personnes accompagnées au Foyer de Vie et au FAM et assurent la prévention à la santé
- Les aides-soignants réalisent le projet de soins au quotidien des personnes accompagnées au FAM
- Les thérapeutes rééducateurs
 (Ergothérapeutes, orthophonistes, kinésithérapeutes) réalisent des soins sur base de prescriptions médicales.

EDUCATIF

- Les Educateurs Spécialisés Coordinateurs coordonnent le projet personnalisé et accompagnent les personnes accueillies dans la réalisation de leur projet
- Les Moniteurs Educateurs interviennent dans l'action éducative et l'organisation de la vie quotidienne des personnes accompagnées
- Les AMP/AES sont chargés d'accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet personnalisé et d'organiser les activités
- L'Animateur Socio-Culturel coconstruit et évalue le projet d'animation avec l'équipe et participe à la dynamique partenariale
- L'Educateur Sportif Activités Physiques Adaptées
 participe à la conception, la conduite et l'évaluation
 de programmes de prévention, de suivi et
 d'éducation par l'activité physique adaptée en
 faveur des personnes accompagnées au SAJ et au
 FAM AI

II.3 Dynamique du travail en pôle et les réunions

L'équipe de direction et l'ensemble des professionnels du Pôle participent à la dynamique de travail en transversalité. Dans cette optique, différentes instances existent et favorisent le partage de pratiques ainsi que les réflexions :



III. Communication, travail en réseau et partenariats

En complément des différents outils utilisés au sein des structures du DHAMSA, l'Apei les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin a défini une stratégie de communication au niveau associatif, déclinée au sein des Pôles. Cela permet à l'Association de communiquer auprès des différents publics, en s'appuyant sur divers moyens de communication.

Le DHAMSA a su développer un réseau de proximité, tant au niveau du territoire, que du département ou de la région. Ainsi, les professionnels et les personnes accompagnées peuvent créer du lien avec les différents acteurs du territoire, partager des informations et outils, ou encore mettre en place des projets.

Au sein du réseau, la plateforme EMAA (Equipe Mobile d'Aide aux Aidants) Lens-Hénin est un véritable



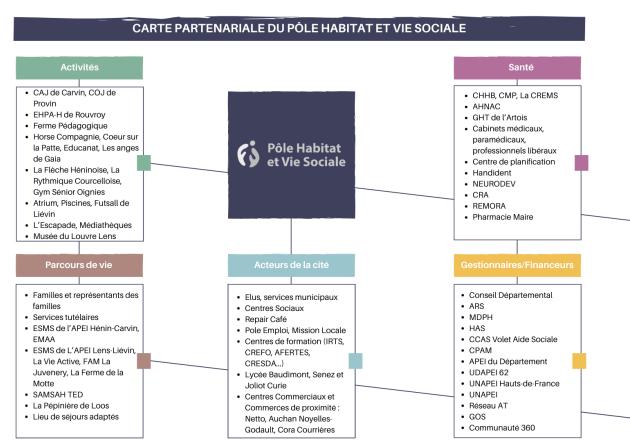
soutien pour les familles. Elle informe et oriente les aidants vers des solutions adaptées à leurs besoins, et propose des solutions de répit.

Le Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes bénéficie d'un réseau de partenaires diversifié, qui permet de répondre aux exigences des objectifs d'accompagnement. Différents prestataires interviennent donc au quotidien au sein

des établissements, lors d'activités ou d'ateliers.

Le DHAMSA collabore également avec le secteur sanitaire et médico-social, en établissant des conventions qui sont très utiles pour prendre en compte la spécificité des personnes vivant avec un handicap.

La carte partenariale ci-dessous démontrent l'importance de ces partenariats et du partage nécessaire avec les acteurs du secteur comme du milieu ordinaire. L'ouverture vers l'extérieur, l'implication dans la cité continuent à être primordiales pour un accompagnement de qualité et adapté à la singularité de chacun.

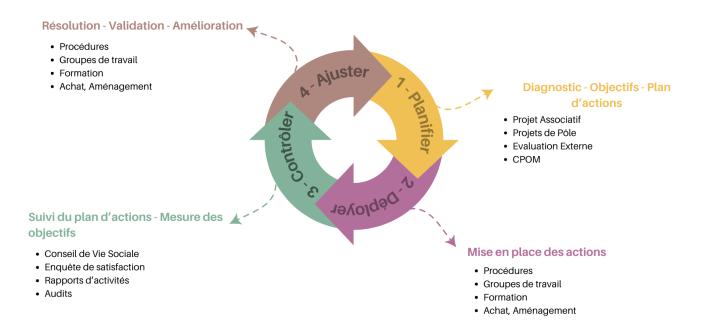


IV. Démarche qualité et gestion des risques

IV.1 La démarche qualité

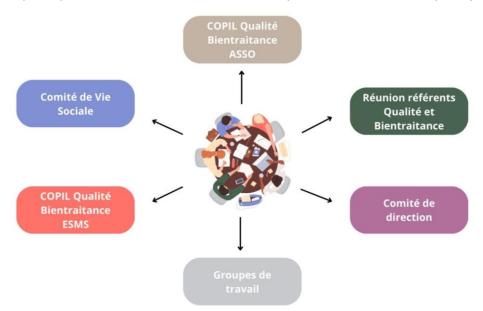
Depuis plusieurs années, l'Apei Les Papillons Blancs Hénin – Carvin s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies aux personnes accueillies, appelée démarche qualité. C'est une démarche volontaire et collective permettant de vérifier l'atteinte de ses objectifs, conforter ses points forts et envisager des pistes d'amélioration.

Recueil des besoins des personnes accompagnées - Réglementation, Agrément - Exigences des financeurs



Au sein de l'association, on retrouve ainsi des acteurs de la qualité et de la bientraitance, avec d'une part le Service Qualité du Siège, mais également les référents qualité et bientraitance au sein des établissements. Plusieurs instances spécifiques ont également lieu pour mettre en œuvre la démarche qualité et soutenir la politique qualité.

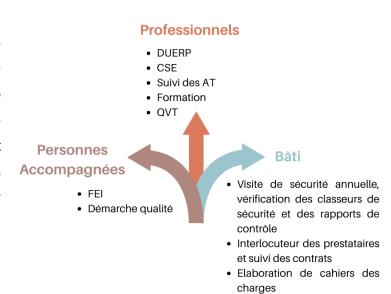
L'association, vigilante à la sécurité et au sentiment de sécurité de chacun, ainsi qu'à la conformité règlementaire de chaque établissement, s'inscrit également dans une démarche de gestion des risques. Des instances spécifiques mettent en œuvre la démarche qualité et soutiennent la politique qualité :



[27]

IV.2 La gestion des risques

Vigilante à la sécurité et au sentiment de sécurité de chaque personne accompagnée, la conformité réglementaire de chaque établissement, l'association s'inscrit dans une démarche de gestion des risques qui consiste à prévenir l'apparition de dommages ou à en limiter ses effets.



Le 8 mars 2022, la Haute Autorité de Santé, chargée d'élaborer la procédure d'évaluation nationale en la matière, a intégré à cette dernière deux critères liés au respect des dispositions du RGPD :

- Désormais, les ESSMS doivent en premier lieu garantir la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée;
- Les ESSMS doivent par ailleurs veiller au respect, par leurs professionnels, des règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, l'association a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD)/Data Protection Officer (DPO).

IV.3 Evaluation et audits



Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Désormais, chaque ESSMS doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans.

A travers sa culture de la recherche permanente du progrès, l'association s'engage dans une véritable dynamique d'évaluation et d'évolution de ses

pratiques professionnelles pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qu'elle accompagne. Dans cette perspective, l'association planifie chaque année des audits de procédures sur l'ensemble de ses établissements pour améliorer la performance de nos processus.

C/ PERSPECTIVES DU POLE SUR 5 ANS

I. Les enjeux



Pour définir les enjeux stratégiques des cinq prochaines années, nous nous sommes appuyés sur les bilans des projets d'établissement et de service 2017-2021, les fiches actions du CPOM et sur le nouveau projet associatif 2023-2028.

Pour cela, nous avons choisi de faire réfléchir les équipes, personnes accompagnées et familles sur 3 grandes thématiques :

- Développement du pouvoir d'agir
- Adaptation de l'accompagnement
- Renforcer les liens dans la cité, les réseaux

Chaque groupe de travail s'est approprié la thématique et a décidé d'une visite à faire sur l'extérieur afin d'alimenter les réflexions et de prendre du recul sur ce que nous connaissons. Ces échanges ont donné lieu à la rédaction de fiches actions qui sont les premières pistes de travail et qui vont nous aider à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années les évolutions nécessaires à l'accompagnement des personnes accueillies au sein du DHAMSA.

Tout au long des 5 prochaines années, nous aurons à faire vivre le projet en travaillant à partir des fiches actions, en continuant à alimenter nos réflexions et en nous interrogeant régulièrement sur nos pratiques. Les thématiques au travers des fiches actions seront alimentées par des groupes de travail et suivies par les représentants de l'ensemble des parties prenantes.

II. Plan d'actions transversal

II.1 Thématique 1 : Développement du pouvoir d'agir

Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Favoriser l'expression et la participation, passe essentiellement par l'adaptation de la communication. Il ne s'agit plus, seulement de communiquer de manière verbale ou non verbale mais de proposer des outils et méthodes de communication innovants et facilitateurs.

Au-delà de l'adaptation de la communication et du cadre, c'est une adaptation de la posture professionnelle qu'il faut repenser.

Il faut donc se placer dans une autre perspective : se mettre à côté des personnes accompagnées en passant du principe de « faire pour » à « faire avec ».

Enfin, c'est soutenir et porter le choix des personnes accompagnées, en valorisant leur position et leur place dans la famille et/ou entourage.



Le groupe d'échanges dédié à cette thématique a chaleureusement été accueilli par la cheffe de service et l'ergothérapeute du Foyer d'Accueil Médicalisé « La Marelle » à Liévin. Ce lieu de visite, bénéficiant d'un beau projet sur la communication alternative et améliorée, avait pour objectif de susciter une réflexion autour de l'adaptation de la communication.

Objectifs:

- Développer l'accès à la communication adaptée, faciliter la compréhension
- Être acteur de sa vie : faire des choix libres et à la fois raisonnés, se positionner, prendre des décisions
- Promouvoir et garantir l'autodétermination en adaptant sa posture professionnelle, les représentations et l'organisation
- Valoriser les capacités des personnes accompagnées auprès de leur proche

Fiche action 1.1 – Développer des méthodes et outils de communication adaptés aux		
capacités et besoins des personnes accompagnées Objectifs		
opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
■ Développer leur	■ Informer la personne accompagnée sur sa capacité d'agir	
liberté d'action	(champs des possibles et limites) à travers des échanges	
Faciliter leur prise	individuels ou des ateliers en groupe (stratégie de résolution de	
de parole et leur	problème, autodétermination)	
expression	 Evaluer périodiquement les capacités de compréhension et 	
Amener la	d'expression pour ajuster au mieux les outils	
personne	■ Créer un groupe de pilotage communication composé de	
accompagnée à	personnes accompagnées et de professionnels afin de mettre en	
faire des choix	œuvre de nouveaux outils, de suivre leur avancée, d'évaluer les	
pour elle	outils existants	
	Harmoniser et adapter la signalétique au sein des établissements	
	et services du pôle	
	 Créer divers supports adaptés en faveur des personnes 	
	accompagnées	

Fiche action 1.2 – Soutenir l'action des équipes sur le développement du pouvoir d'agir		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
 Développer une culture commune sur l'autodétermination Interroger les postures et pratiques professionnelles (faire avec et non à la place de) 	 Former les professionnels à l'autodétermination, à la réhabilitation sociale, la remédiation cognitive Former les professionnels au développement et à l'utilisation des outils de communication adaptés Créer des groupes de réflexion et de préconisation autour de l'autodétermination : évolution des postures professionnelles, place et capacité d'agir des professionnels Susciter la prise d'initiatives et l'innovation au sein des équipes 	

II.2 Thématique 2 : Adaptation de l'accompagnement

Au regard de l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées, il est essentiel de réfléchir à l'offre de services qui correspond à leurs projets de vie et en ce sens, adapter nos établissements et services à cette évolution en proposant de nouvelles modalités d'accompagnement.

Longtemps l'institutionnalisation fut le chemin classique que parcourait les personnes accueillies en établissement médico-social, avec parfois des parcours assez rigides pour lesquelles aucune autre possibilité d'accompagnement ne se dessinait.

Aujourd'hui ce sont de nouvelles modalités d'accompagnement qui s'offrent à nous, dans une logique de parcours : la mutualisation des services en pôle, les dispositifs spécifiques et plateformes, les habitats inclusifs... permettant ainsi de répondre aux besoins à un instant T des adultes en situation de handicap. Ceci implique notamment d'identifier les ressources requises afin de fournir l'accompagnement adéquat au moment opportun et au lieu approprié. Également, considérer l'amélioration continue des compétences des professionnels pour adapter l'accompagnement, tout en renforçant la collaboration avec les familles et les tuteurs.

Dès lors, il faut pouvoir trouver l'équilibre et veiller, face à ces opportunités, à maintenir un parcours coordonné et sans rupture.



Le groupe d'échanges dédié à cette thématique a chaleureusement été accueilli par la présidente de l'Association Vies Partagées 62 et son équipe au domicile partagé « La Ressource » à Méricourt. Ce lieu de visite, axé sur la vie en autonomie, avait pour objectif de susciter une réflexion autour de la notion de parcours en exposant un modèle différent de celui d'un établissement médico-social.

Objectifs:

- Personnaliser l'accompagnement en tenant compte des capacités et du projet de vie (adapter le rythme de vie, les activités, etc...)
- Eviter les ruptures en favorisant un parcours fluide et coordonné
- Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement

Fiche action 2.1 – Co-construire un parcours fluide et coordonné		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
 Sécuriser le projet 	 Créer de réelles instances favorisant la coordination du parcours : 	
de vie	comité d'admission et commission de parcours	
■ Proposer de la	 Actualiser le PP et les outils d'évaluation conformément à la 	
souplesse dans les	nomenclature SERAFIN-PH afin de proposer des solutions au plus	
modes d'accueil et	près des besoins	
d'accompagnement	 Formaliser les modalités de l'Accueil Temporaire pour procéder à 	
 Respecter les 	l'évaluation du projet dès l'entrée: stage, immersion, séjours	
attentes de la	d'évaluation	
personne	 Rendre acteur la personne accompagnée et/ou ses proches dans 	
accompagnée dès	le parcours et dans ses choix	
l'admission		

Fiche action 2.2 – Structurer la démarche du parcours des personnes accompagnées		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
■ Identifier et	Redéfinir le fonctionnement et la place des familles et/ou tuteurs	
connaitre les	et des professionnels dans le parcours	
acteurs et	Poursuivre la recherche de partenaires paramédicaux	
ressources utiles	Poursuivre la recherche d'établissements adaptés selon les	
au parcours	besoins et projets d'orientation (vieillissement, santé)	
■ Favoriser le bien-	 Adapter le rythme de vie et les activités selon les besoins 	
être et la qualité de	spécifiques des personnes accompagnées	
vie tout au long du		
parcours		

Fiche action 2.3 – Développer une culture commune sur l'accompagnement du public		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
■ Connaitre et	• Réaliser des « vis ma vie » afin de lever les représentations et	
s'adapter à	d'avoir une meilleure connaissance des différentes modalités	
l'évolution du	d'accompagnement du dispositif	
public	 Clarifier auprès des familles les rôles de chaque acteur 	
Mobiliser	• Restructurer le rôle et la place du référent éducatif en réalisant	
l'ensemble des	une fiche mission	
acteurs du projet	 Favoriser la relation de confiance: personne accompagnée – 	
de vie	professionnels – proches/tuteurs	
	 Développer et maintenir les collaborations à l'échelle du dispositif 	
	et plus largement des ESSMS de l'Apei Les Papillons Blancs	
	Hénin-Carvin et du territoire	

II.3 Thématique 3 : Renforcer les liens dans la cité, les réseaux

Comme tout un chacun une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à la culture, pratiquer un sport, partir en vacances, choisir ses loisirs. Il s'agit à la fois de respecter le projet de vie de chacun et de promouvoir une société véritablement inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de handicap peuvent vivre pleinement leur citoyenneté.

Là est tout l'enjeu de nos établissements et services qui tendent à s'ouvrir à et sur l'extérieur pour valoriser les rôles de chacun, leur appartenance dans la société et pour affirmer leur place en tant que citoyen.

Cela nécessite à la fois d'établir une présence des ESSMS en tant que réel acteur du territoire et de connaître la diversité des acteurs et des services qui y sont présents.

En lien avec le principe d'intervention « préserver la planète », le groupe d'échanges dédié à cette thématique a eu l'occasion de visiter le jardin partagé et le centre de tri Symevad à Evin Malmaison. La visite de ce lieu avait pour objectif de susciter une réflexion autour de l'éco-responsabilité, principe qui favorise le vivre ensemble et encourage à être acteur de son environnement.



Objectifs:

- Favoriser le vivre ensemble en participant à la vie sociale, à son environnement
- Valoriser les capacités et les compétences des personnes accompagnées
- Être porteur de projets et actions innovantes dans la cité, les réseaux (santé, animation, développement durable...)

Fiche action 3.1 – Poursuivre la dynamique d'ouverture à et sur l'extérieur		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Être connu et reconnu	 Développer des évènements au sein du Pôle favorisant 	
sur le territoire	l'ouverture sur l'extérieur : grand loto, fête des voisins, brocante	
Identifier et connaitre	 Créer une commission d'animation composée de personnes 	
les acteurs du	accompagnées, de professionnels et des familles ayant pour but	
territoire	de rechercher, préserver et évaluer les partenariats, les activités	
Garantir une réelle	 Identifier des partenaires afin de monter des projets à court ou 	
participation à la vie	long terme	
de la cité	 Développer des actions d'autofinancement, de subvention 	

Fiche action 3.2 – Être acteur de son environnement en participant à l'éco-responsabilité		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Réduire l'empreinte	 Sensibiliser les personnes accompagnées aux bons gestes à 	
écologique du Pôle	adopter (consommation d'eau, d'énergie)	
Participer à une	 Former les professionnels à l'éco-responsabilité 	
économie citoyenne	 Assurer une bonne gestion des déchets : tri sélectif, compostage 	
Comprendre l'impact	Adopter une communication responsable en limitant la diffusion	
de nos actions	de document papier	
quotidiennes sur	 Privilégier les partenaires locaux 	
l'environnement	Favoriser le recyclage par le biais des ressourceries et privilégier	
	les objets réutilisables en matière recyclables	
	 Promouvoir l'utilisation des modes de transport doux 	

Fiche action 3.3 – Favoriser l'inclusion sociale en réalisant des initiatives citoyennes		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Être utile et se sentir	 Rendre acteur la personne accompagnée dans les actions menées 	
utile	par l'Apei Les Papillons Blancs Hénin-Carvin (opération brioche,	
Favoriser une vie	gala de catch)	
sociale	 Poursuivre et promouvoir le bénévolat: SPA, Restos du Cœur, 	
	Repair Café, Cœur sur la Patte	
	 Organiser une journée citoyenne 	
	 Mener des projets en lien avec la municipalité et les acteurs du 	
	territoire (école, CCAS, conseil municipal, associations)	

Fiche action 3.4 – Développer l'accès à la culture, à la santé et au sport		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Apprendre, découvrir	 Créer des opportunités pour que les personnes accompagnées 	
et partager	puissent s'offrir des départs en vacances	
Accéder aux droits	 Proposer des initiations à l'activité sportive 	
communs	 Réaliser des ateliers de prévention et des journées sport et bien- 	
	être	
	 Former les personnes accompagnées aux gestes de 1^{er} secours 	
	 Maintenir et développer la participation à des clubs sportifs 	
	adaptés ou non	





— Deuxième partie : — Projet Du Ioyer De Vie

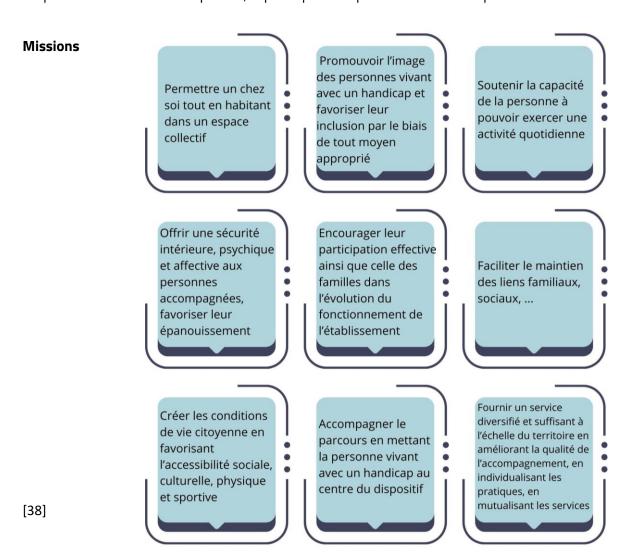
A / PRESENTATION DU FOYER DE VIE

I. Agrément et missions

Agrément et financement

Ouvert en 2006, le Foyer de vie dispose d'un agrément de 43 places : 40 places d'accueil permanent et 3 places d'accueil temporaire pour des adultes vivant avec un handicap de plus de 20 ans. Il s'agit de personnes dont l'évaluation des besoins correspond à une offre de compensation en structure médicosociale. Chaque personne accompagnée doit bénéficier d'une orientation délivrée par la CDAPH de type Etablissement pour Adulte Non Médicalisé (EANM).

L'établissement est financé par le Conseil Départemental du Pas de Calais qui octroie une dotation globale annuelle pour le fonctionnement. Les personnes accompagnées sont appelées à contribuer à leur frais d'hébergement et d'entretien dans les limites fixées par la réglementation. Le prix de journée applicable à l'établissement est celui fixé chaque année par un arrêté du Président du Conseil Départemental. Les personnes accompagnées peuvent bénéficier de l'aide sociale pour financer une partie de ces frais. Pour les personnes en accueil temporaire, la participation équivaut au forfait hospitalier.



II. Localisation



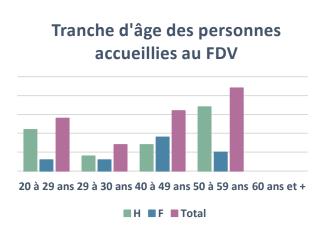
Le Foyer de vie est situé sur la commune d'Hénin-Beaumont dans le quartier du Bord des Eaux au 243 rue Philibert Robiaud. Le service associatif solidaire La Passerelle est localisé à la même adresse dans une maison à proximité de l'entrée de l'établissement.

A compter de 2024, les autres services du Pôle (SAJ et FAM AJ) seront également présents sur le même site géographique.

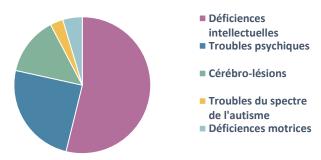
III. Caractéristiques du public accueilli

Le Foyer de Vie accueille des personnes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Néanmoins, ils possèdent une autonomie suffisante qui leur permet de prendre part à diverses activités au quotidien, qu'elles soient éducatives, culturelles, ou de loisirs aussi bien dans l'établissement qu'au sein même de la société.

Le Foyer de Vie accueille une majorité d'hommes (66%) et une minorité de femmes (34%), avec une moyenne d'âge de 42 ans. L'âge est un critère déterminant pour l'admission. Une personne ne peut être admise après 60 ans, cependant, il n'y a pas de limite d'âge de sortie. Chaque année, ce sont environ 75 personnes qui sont accueillies au Foyer de Vie, que ce soit en accueil permanent ou en accueil temporaire. Ces dernières proviennent des différentes communes de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC).



Répartition par déficience



La majorité des personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle, et certains présentent également des troubles psychiques.

Le niveau d'autonomie varie considérablement parmi les personnes accompagnées, avec environ la moitié qui nécessitent des adaptations pour les activités, ou encore une assistance pour la toilette. Certains font face au processus de vieillissement, tandis que d'autres deviennent de plus en plus autonomes et cherchent à développer leurs compétences.



B/ LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

I. Offre de service

I.1 Projet architectural

Le Foyer de Vie est un Etablissement Médico-Social (EMS). Du point de vue de la sécurité incendie, il est classé en Etablissement Recevant du Public (ERP) de type J « Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées ».

L'établissement dispose d'une surface de 2680 m² sur 3 étages, à savoir un rez-de-chaussée et deux étages.

S'il peut apparaître parfois complexe de respecter toutes les fonctions de l'habitat au sein d'un établissement médico-social, notamment du fait de la vie collective, l'autonomie, le déplacement et l'ouverture sont d'autant d'éléments intégrés dans la conception architecturale du Foyer de Vie. L'accès à la structure est sécurisé par un système d'appel équipé de vidéo situé à l'entrée du portail.

L'espace d'accueil et administratif représente l'entrée principale des bâtiments. La qualité de l'accueil physique, de l'accueil téléphonique et du lieu d'entrée est particulièrement importante. L'équipe de secrétaires, au-delà d'être le premier interlocuteur des visiteurs, favorise la participation des habitants au quotidien.

Cet espace est également constitué des bureaux des équipes administratives, de la direction et d'une salle de réunion.



Dans le cadre des aménagements du Clos du Bord des Eaux, une extension du bâtiment existant permet dès 2024 d'accéder au SAJ, FAM AJ mais également aux services du Siège de l'Association et à la plateforme EMAA.

A compter de 2024, l'espace soins, situé près de l'accueil, est composé de l'infirmerie et du bureau de la psychologue.



A chaque étage, se trouvent les chambres individuelles des habitants, personnalisées par leurs soins. Les trois chambres d'accueil temporaire sont réparties sur les deux étages. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain.

Les espaces collectifs regroupent un salon de coiffure et d'esthétique, ainsi que des salles d'activités, un espace détente, une salle de rencontre, la salle de restauration et la cuisine éducative.



L'une des chambres individuelles



La salle de musique



Le salon de coiffure et d'esthétique



L'espace détente



L'espace rencontre



La cuisine éducative

Les locaux techniques sont répartis dans l'ensemble de l'établissement. Ils regroupent la cuisine, la lingerie, la buanderie, l'atelier, les vestiaires et les zones de stockage.

Le foyer dispose d'un extérieur aménagé et adapté aux personnes accompagnées.



Sur le terrain du Foyer de Vie, est situé un bâtiment qui accueille le Service Associatif Solidaire La Passerelle.

I.2 Projet d'accompagnement des personnes

Les modalités d'accueil et d'accompagnement proposées par le Foyer de Vie permettent un accompagnement à 360°. Chaque aspect joue un rôle crucial dans le bien-être de chaque individu et doit se développer conformément à la nomenclature SERAFIN-PH intégrée dans le projet personnalisé. Qu'il s'agisse de l'hébergement, du volet socio-éducatif ou des soins, cette approche garantit un accompagnement le plus complet possible, adapté à la singularité de chaque personne.

a. Habitat

« Pour se sentir chez soi, il faut s'approprier un lieu, le rendre sien. Nous avons chacun une façon très personnelle de réaliser cette appropriation qui, si elle réussit, débouche sur la notion d'habitat. L'expression « j'habite ici » désigne bien sûr un endroit déterminé, mais tout autant le fait que nous avons fait de cet endroit le nôtre. Habiter un espace est le fruit de processus psychiques complexes et de facteurs sociaux »².

² Se sentir chez soi en institution ?, Carine Maraquin – VST 2009/3 n°103

Ce lieu d'habitation revêt plusieurs fonctions : une fonction symbolique dans le sens où il fournit une adresse qui est considérée comme la base de toute activité citoyenne, mais il remplit également des fonctions identitaires, relationnelles et sociales.

La question de l'habitat, au-delà du lieu de vie, met en lumière la nécessaire réflexion sur les questions de respect de l'intimité et de la personnalisation de l'accompagnement. En cohérence avec ce principe, nous avons choisi de passer du terme de résidant à celui d'habitant pour désigner les personnes qui habitent au foyer de vie.

- L'hébergement



L'organisation du projet habitat repose sur la création d'un espace où la vie individuelle et la vie en communauté se mêlent de manière harmonieuse, cherchant à concilier le sentiment de « chez soi » avec le concept de « vivre ensemble ». Chaque habitant a sa chambre individuelle, qu'il peut personnaliser selon ses préférences. Les personnes accueillies en Accueil Temporaire bénéficient également d'une chambre individuelle. La vie en collectivité nécessite une participation effective de toutes les personnes qui la compose : on intègre l'habitant dans le vivre ensemble.

Comme chez soi, les habitants aident les équipes lors de la réalisation des tâches du quotidien selon un planning préétabli. Au même titre que l'apprentissage individuel, l'implication des

habitants dans la vie collective est un objectif clé. En réalité, toutes ces actions contribuent à la fois à renforcer leur sens des responsabilités et à mettre en valeur leurs compétences. Ces moments sont animés par les équipes d'AMP/AES et de ME.

- Les soins d'hygiène et de confort

L'adaptation individualisée de l'accompagnement repose sur les besoins et les capacités uniques de chaque personne accompagnée. La réalisation des soins d'hygiène et de confort est donc formalisée dans le Projet Personnalisé. L'objectif étant de préserver l'autonomie de la personne accompagnée, l'équipe éducative cherche en permanence à l'impliquer activement. Les équipes échangent et collaborent avec l'Infirmière afin d'effectuer les soins d'hygiène en respectant les précautions médicales et instructions établies par les professionnels de santé partenaires et l'Infirmière de l'établissement.

Alimentation et restauration

Les repas sont servis au foyer de vie. Un prestataire extérieur se charge de la préparation, et les menus sont élaborés sous le regard d'une diététicienne, puis évalués et validés en commission restauration. Le prestataire propose des animations à thème planifiées durant l'année et lors de la commission restauration les souhaits des habitants sont entendus er pris en compte pour faire de ses temps de repas un temps de plaisir partagé.



- Accompagnement au coucher et à la nuit

Un surveillant est présent à chaque étage la nuit, et il effectue des rondes permettant de répondre aux sollicitations des habitants. L'accompagnement au coucher et à la nuit permet d'assurer la sécurité de tous, de faire respecter le sommeil de chacun et d'alerter si besoin les services compétents. Une astreinte est organisée et assurée par un cadre de direction au niveau associatif sur les habitats.



- Gestion de l'argent personnel

Les personnes accueillies au Foyer de Vie contribuent à leurs frais d'hébergement et d'accompagnement en fonction de leurs ressources et de l'attribution de l'aide sociale.

Elles doivent financer sur leur argent personnel : les produits d'hygiène, les vêtements, le coiffeur, les loisirs ou d'autres achats divers.

Pour les personnes accueillies en accueil temporaire, l'argent personnel mis à sa disposition reste sous leur responsabilité.

- Participation à la vie de l'établissement

Au-delà des modalités et instances d'expression et de participation, communes au Pôle, le Foyer de Vie organise chaque lundi une réunion « habitants » qui a pour objectif de faciliter les échanges sur l'organisation des tâches quotidiennes, les activités, les projets et sorties, ...

b. Animation et vie sociale

Au Foyer de Vie, la philosophie d'accompagnement met la personne accueillie au centre de son propre projet de vie, en favorisant son engagement à la fois dans la conception de son projet personnalisé et dans le choix de son lieu de vie.

Les personnes accompagnées sont encouragées à faire des choix concernant les repas, les activités, l'organisation d'évènements ou de projets. Ils ont également la possibilité de partager des expériences enrichissantes, sur l'extérieur et avec d'autres publics, tels que des chorales en EHPAD ou le Bao Pao avec des jeunes sourds et muets.

Le principe est de donner à chaque habitant la possibilité d'être acteur de son environnement, reconnu comme un citoyen à part entière, en participant activement à la vie de la communauté. Pour atteindre cet objectif, une démarche socio-éducative est mise en place, visant à maintenir les acquis tout en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances.



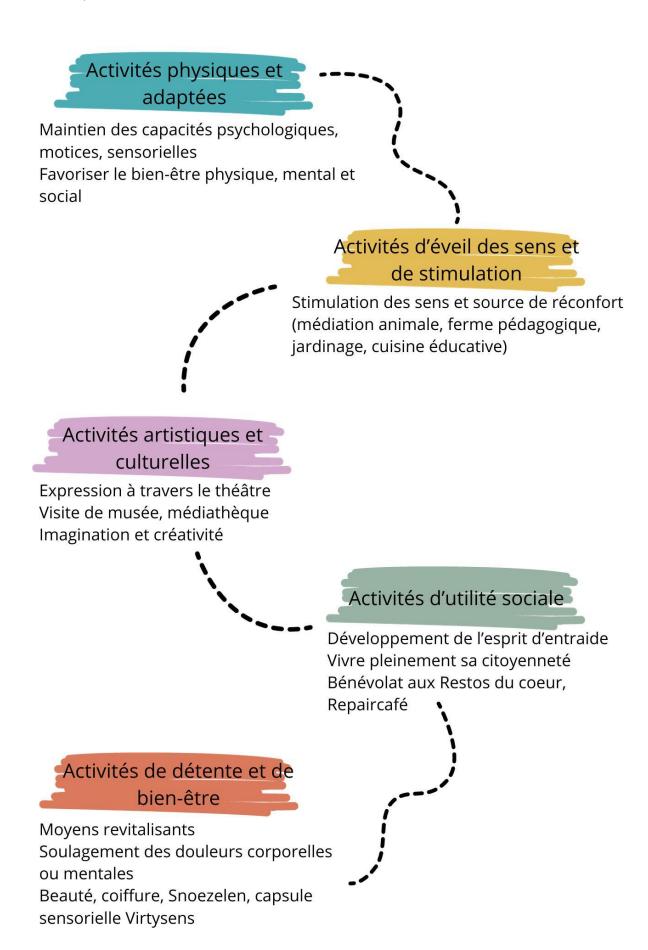
« Animer c'est avant tout donner vie »

L'Educateur Spécialisé Coordinateur assure, organise et coordonne la mise en place des projets personnalisés en collaboration avec les professionnels de l'établissement et les partenaires identifiés. Il assure également une fonction de coordination des actions des différents professionnels.

L'Animateur Socio-Culturel conçoit le projet d'animation, organise et encadre des activités éducatives et culturelles. Son rôle est de favoriser les échanges et la cohésion sociale, d'encourager l'expression et l'épanouissement des personnes accompagnées. Formé au développement de projets, il pilote des partenariats, des journées à thème destinés à ouvrir les structures sur leur environnement.

Comme tout à chacun, les habitants s'offrent une parenthèse pour sortir de leur vie quotidienne et se procurer une bouffée d'air frais, via la période des vacances ou les retours en famille.

Les aides médico-psychologique ou accompagnants éducatif et social, les moniteurs-éducateurs travaillent à renforcer les compétences sociales, éducatives et professionnelles des habitants. Ils organisent des activités visant à favoriser l'apprentissage, la socialisation et l'intégration au sein de la société.



c. Projet de soins

La philosophie du projet de soins repose sur une approche globale intégrant à la fois la dimension médicale et celle du bien-être émotionnel, psychique et social. La santé ne se limite pas à l'absence de maladie, mais englobe également la qualité de vie, la satisfaction émotionnelle et psychologique, ainsi que la possibilité de mener une vie épanouissante.

Le foyer de vie n'étant pas un établissement médicalisé, il est essentiel d'établir une collaboration solide avec des partenaires extérieurs pour répondre aux besoins liés à la santé des habitants.

Le projet de soins élaboré au Foyer de Vie répond à trois attentes indissociables :

- Celle de la personne accompagnée et de sa famille qui nécessite la garantie de la qualité, et de la sécurité.
- Celle des professionnels de soins qui veulent donner sens à leurs actions par des réflexions en termes de qualité de prestation, d'évolution, et d'adaptation aux besoins.
- Celle de l'établissement qui affirme une volonté d'amélioration continue de la qualité des soins dans une dynamique d'organisation et d'évolution.



Le projet de soins, adapté aux besoins des personnes accompagnées, prend en compte les besoins relatifs à l'état de la santé, l'état de dépendance (psychique, mentale, sociale) et l'expertise apportée par les professionnels. L'équipe s'assure du consentement de la personne tout au long de la réalisation de son projet de soins, en respectant pleinement ses choix et préférences.

Ce projet qui suppose une dynamique impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement fait partie intégrante du projet de vie de l'habitant et s'articule harmonieusement avec le projet socio-éducatif.

Coordination du projet de soins

La mise en œuvre du projet de soins s'appuie sur la pluridisciplinarité de l'équipe et le partenariat avec les familles. Le lien entre l'infirmière, la psychologue et l'équipe éducative permet un accompagnement cohérent et complet liant le projet de soins et le projet socio-éducatif de la personne, rendant ainsi le projet personnalisé plus harmonieux.

La personne est également impliquée dans son propre projet de soins, les professionnels veillant à lui expliquer de manière claire et adaptée les interventions et les rendez-vous.

- Suivi médical et paramédical

Ce suivi comprend l'intervention du médecin traitant et des différents acteurs de santé, en collaboration avec l'infirmière de l'établissement pour mettre en œuvre l'ensemble du projet médical.

Les soins infirmiers s'organisent selon les besoins de chacun avec des infirmiers libéraux. Ils comprennent les soins techniques et relationnels.

L'établissement a fait le choix de recourir à la PDA (Préparation des Doses à Administrer) en partenariat avec une pharmacie référencée. Cette méthode permet de sécuriser le circuit du médicament et de fluidifier leur distribution ;

A ce suivi, s'ajoute le suivi psychologique ponctuel, qui vise à soulager, voire prévenir la souffrance psychologique par le biais de séances individuelles, collectives et/ou familiales. Le psychologue du Foyer de Vie assure, par ailleurs, une évaluation des besoins des personnes, est force de propositions pour des suivis extérieurs en libéral et collabore avec les différents acteurs de la santé mentale du territoire. Sa participation aux réunions d'équipe permet également un éclairage sur les situations dans une dimension systémique et clinique.

En cas d'urgence et en fonction de la situation, les équipes font appel aux pompiers, au 15 ou à la police. Par ailleurs, l'établissement est équipé d'un défibrillateur automatique externe (DAE) et les équipes sont formées aux gestes de premier secours.

Prévention

La structure porte une sensibilité particulière à la dimension du bien-être en mettant en place des actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé, telles que la participation à des activités sportives comme la danse, la randonnée et les clubs de sport adapté, ainsi qu'une vigilance sur l'équilibre alimentaire.

Ces activités sportives sont accompagnées de diverses initiatives telles que la vaccination et le dépistage (Octobre Rose, Parcours du Cœur...) ainsi que des ateliers éducatifs ou de sensibilisation (Handident, Virty Sens, La Boîte à Coucou pour promouvoir l'hygiène des mains).

Une coordinatrice santé est présente au niveau de l'ensemble des établissements de l'Association pour coordonner des initiatives axées sur la prévention et la promotion de la santé. Au sein du Foyer de Vie, un référent santé, met en œuvre les actions de prévention, en collaboration avec la coordinatrice santé et l'infirmière, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie et la santé globale des habitants.



- La vie affective et sexuelle



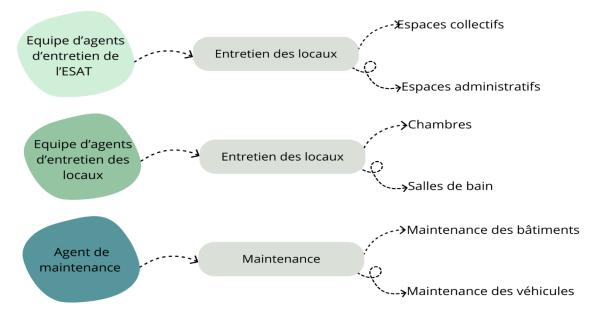
Le droit de vivre une vie affective et sexuelle pour les personnes accompagnées est consacré juridiquement et à toute sa place dans la vie des personnes accueillies, l'objectif est donc de les soutenir dans leur maturité affective et de rechercher leur épanouissement.

- L'accompagnement en fin de vie

Le foyer de vie est un lieu de vie dans lequel les personnes peuvent être amenées à être accompagnées jusqu'à la fin de vie. Les équipes peuvent mettre en place un accompagnement adapté, dans le respect des souhaits de la personne accompagnée et de ses proches. En fonction des besoins, le Foyer de Vie peut recourir à un service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) ainsi qu'à des équipes mobiles de soins palliatifs présents sur le territoire.

I.3 Organisation des services logistiques

Le Chef de Service Financier et Logistique, en collaboration avec divers professionnels, garantit une organisation optimale des services logistiques tout en veillant au bon fonctionnement du foyer de vie.

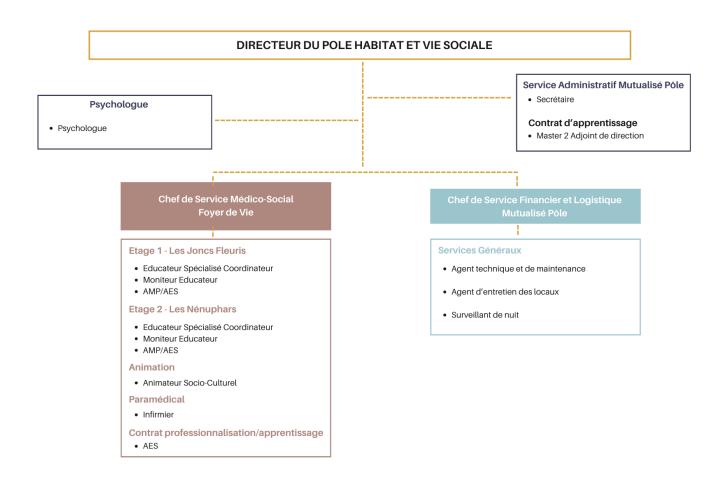


Le service de blanchisserie est assuré par l'ESAT de l'Apei Les Papillons Blancs Hénin-Carvin. Au sujet de la sécurisation des biens et des personnes, l'équipe veille à la sécurité de tous et a une vigilance toute particulière liée au besoin de protection des habitants. L'établissement est ainsi doté de nombreux équipements et moyens qui permettent de garantir la sécurité des biens et des personnes.

II. Les professionnels et les compétences mobilisées

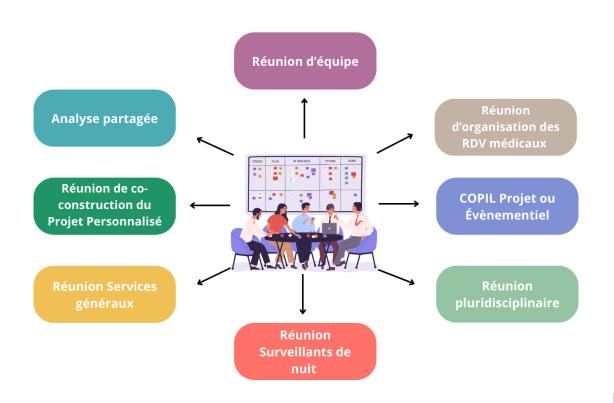
II.1 Organigramme

Le Foyer dispose de plusieurs postes mutualisés avec les autres structures du Pôle. Au global, il emploie une équipe de 37 professionnels



II.2 Modalités de coopération

Au-delà des réunions menées en transversalité au niveau du Pôle ou de l'Association, le foyer de vie organise diverses réunions visant à dynamiser son fonctionnement et à enrichir la vie au sein de la structure.







Projet du Service d'Accueil de Jour



A / PRESENTATION DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

I. Agrément et missions

Agrément et financement

Crée en 1994, le Service d'Accueil de Jour dispose d'un agrément de 39 places : 33 en accueil permanent et 6 en accueil temporaire permettant d'accueillir des adultes vivant avec un handicap à partir de 20 ans. Il s'agit de personnes dont l'évaluation des besoins correspond à une offre de compensation en structure médico-sociale. Chaque personne accompagnée doit bénéficier d'une orientation délivrée par la CDAPH de type Etablissement pour Adulte Non Médicalisé (EANM).

L'établissement est financé par le Conseil Départemental du Pas de Calais qui octroie une dotation globale annuelle pour le fonctionnement. Les personnes accompagnées sont appelées à contribuer à leur frais d'accompagnement (équivalent au prix du repas) selon la réglementation en vigueur et aux frais de la prestation transport en fonction des dispositions associatives.

Le tarif applicable à l'établissement est celui fixé chaque année par un arrêté du Président du Conseil Départemental. Pour les personnes en accueil temporaire, la participation équivaut au 2/3 du forfait hospitalier.

Missions

Promouvoir l'image Créer les conditions des personnes vivant de vie citoyenne en Encourager avec un handicap et favorisant l'expression de favoriser leur l'accessibilité l'adulte accueilli par inclusion par le biais sociale, culturelle, rapport à sa famille de tout moyen physique et sportive approprié Offrir un service diversifié et suffisant à Multiplier les l'échelle du territoire en différentes améliorant sans cesse la Respecter chaque qualité de possibilités d'accueil, projet de vie l'accompagnement, en avec ou sans individualisant les hébergement pratiques, en mutualisant les services Accompagner le parcours en mettant la personne vivant avec un handicap au centre du dispositif

II. Localisation

Depuis 1997, le SAJ est situé rue Casimir Beugnet, dans un cadre résidentiel et verdoyant tout en étant proche du centre-ville de Courrières. Le bâtiment est commun avec l'Entreprise Adaptée et le FAM accueil de jour depuis sa création en 2015.

A compter de 2024, le SAJ comme le FAM AJ vont déménager et rejoindre les autres établissements du DHAMSA déjà présents sur la commune d'Hénin-Beaumont dans le quartier du Bord des Eaux au 243 rue Philibert Robiaud.

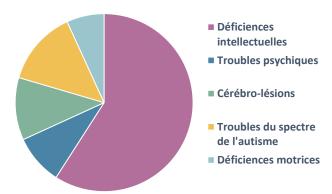
III. Caractéristiques du public accueilli

Le Service d'Accueil de Jour accueille des personnes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Néanmoins, ils possèdent une autonomie suffisante qui leur permet de prendre part à diverses activités au quotidien, qu'elles soient éducatives, sportives, ou de loisirs aussi bien dans l'établissement qu'au sein même de la société.

Tranche d'âge des personnes accueillies



Répartition par déficience



La mixité est largement présente au sein du service d'accueil de jour (53% de femmes pour 47% d'hommes). Le public est relativement jeune avec une moyenne d'âge des personnes accompagnées de 34 ans. Pour obtenir une place en accueil de jour, une personne accompagnée doit être âgée de 20 à 60 ans.

Environ 50 personnes sont accueillies chaque année au sein du service d'accueil de jour.

La majorité des personnes accompagnées présente une déficience intellectuelle, ce qui entraîne une variation de l'autonomie et de la dépendance d'une personne à l'autre. Cela nécessite certaines adaptations lors des activités.



B/ LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

I. Offre de service

I.1 Projet architectural

Le Service d'Accueil de Jour est installé, dans un bâtiment avec l'Entreprise Adaptée et le FAM-Accueil de jour, depuis 1997 au 64bis rue Casimir Beugnet sur Courrières.

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des structures du DHAMSA, le SAJ ainsi que le FAM AJ déménageront fin 2024 au Clos du Bord des Eaux.



Rez de chaussée du SAJ et FAM AJ



1er étage du SAJ et FAM AJ

Le nouveau bâtiment accueillant l'ensemble des établissements du DHAMSA ainsi que le siège sont composés d'espaces administratifs, au rez-de-chaussée, avec le bureau du chef de service, le bureau éducatif ainsi que la salle de réunion au 1^{er} étage. L'accueil et le secrétariat sont mutualisés avec le Foyer de Vie, le FAM AJ, la plateforme EMAA et les services du siège.

De nombreux espaces collectifs sont aménagés pour tous, comme des salles d'activités, une salle informatique, une grande salle, une cuisine éducative et des vestiaires.

Les locaux techniques sont quant à eux dispersés dans l'ensemble du bâtiment.

Le SAJ dispose également d'un extérieur mutualisé, aménagé et adapté aux personnes accompagnées.

I.2 Projet d'accompagnement des personnes

Les modalités d'accueil et d'accompagnement proposées par le Service d'Accueil de Jour permettent un accompagnement adapté à la singularité de chaque personne. Chaque aspect joue un rôle crucial dans le bien-être de chaque individu et doit se développer conformément à la nomenclature SERAFIN-PH intégrée dans le projet personnalisé.

L'accompagnement au quotidien permet d'encourager chaque individu à prendre des décisions éclairées et à être acteur de son parcours. L'accompagnement au SAJ est donc conçu pour s'intégrer naturellement dans la vie quotidienne.

a. Accompagnement au quotidien



- Participation à la vie du service

La vie en collectivité, malgré les défis qu'elle peut comporter, permet à chaque individu de partager et de vivre des moments avec les autres. En accord avec le règlement de fonctionnement et en impliquant les personnes accueillies, une organisation spécifique a été mise en place pour la réalisation de certaines tâches. Chaque personne contribue, en fonction de ses capacités, à préparer le matériel pour l'activité, mettre la table ou débarrasser lors du repas.

De même, ils contribuent à la décoration du service ou collaborent à l'organisation générale du fonctionnement ou des activités.

Cette participation favorise l'autonomie des personnes, en les responsabilisant dans leur environnement de vie.

Alimentation et restauration

Les menus sont élaborés par ce prestataire sous le regard d'une diététicienne, évalués et validés en commission restauration avec la présence des personnes élues : personnes accompagnées et professionnels.

Selon les besoins des personnes accueillies, certains repas font l'objet d'une adaptation sous prescription médicale (texture adaptée par exemple).

Les professionnels socio-éducatifs apportent un soutien pendant les repas en fonction des besoins et des capacités individuels. Des ateliers « course cuisine » et la cuisine éducative sont organisés pour permettre aux personnes de développer leurs compétences, d'apprendre et de s'épanouir.

Aide à la prise de médicaments

Les professionnels socio-éducatifs apportent une aide à la prise de médicaments. Les médicaments sont préparés par les familles et distribués le midi par un membre de l'équipe (AMP/AES) uniquement sur la base de la prescription médicale.

- Le suivi psychologique

Il vise à soulager, voire prévenir la souffrance psychologique par le biais de séances individuelles, collectives et/ou familiales.

- Vie affective et sexuelle

Le droit de vivre une vie affective et sexuelle pour les personnes accompagnées est consacré juridiquement et a toute sa place dans la vie des personnes accueillies. Le but est de soutenir les personnes dans leur maturité affective et de rechercher leur épanouissement.



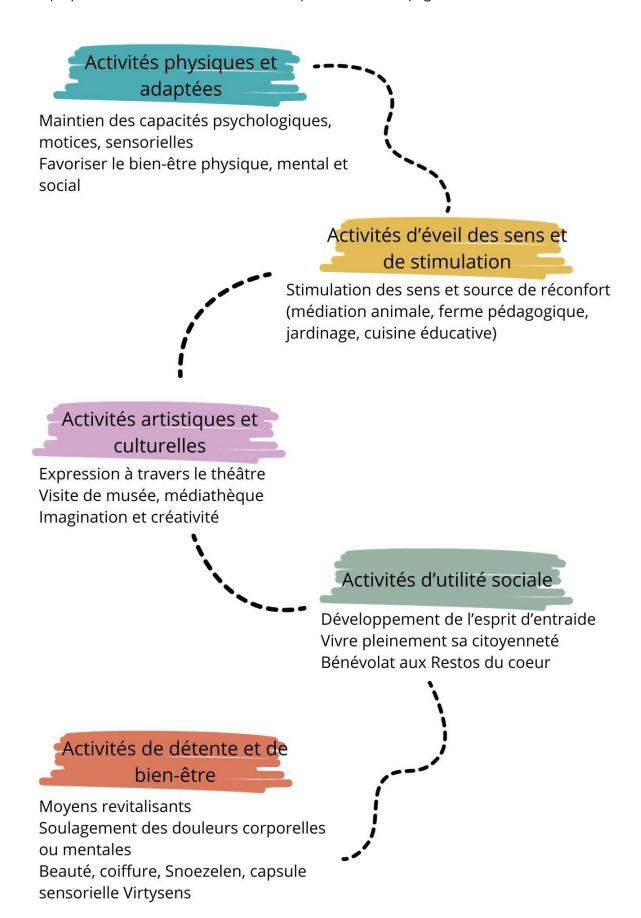
b. Animation et vie sociale



« Animer c'est avant tout donner vie »

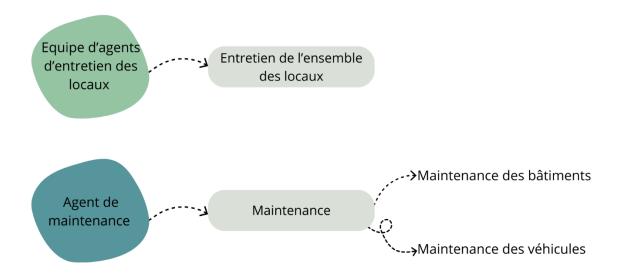
Durant l'année, de nombreuses animations transversales sont menées, sur des thématiques spécifiques (octobre rose, journée de l'autisme, opération brioches, ...). Ces actions permettent de faire la promotion de notre engagement associatif, mais également de changer des regards et représentations sur le handicap, la maladie, l'exclusion.

En plus des évènements organisés chaque année (Journée bien-être, Vide Gaming, ...), le Service d'Accueil de Jour propose des activités dites de loisirs aux personnes accompagnées.



I.3 Organisation des services logistiques

Étant situés dans le même bâtiment, le Service d'Accueil de Jour et le Foyer d'Accueil Médicalisé partagent une organisation mutuelle en ce qui concerne les aspects logistiques tels que l'entretien des locaux, la maintenance et la sécurité des biens et des personnes.



Par ailleurs, le SAJ peut proposer aux personnes accueillies en accueil permanent une prestation de transport quotidienne afin de faciliter l'accès au service. Cette prestation fait l'objet d'une participation financière facturée mensuellement.

Les transports sont assurés soit :

- Par un prestataire
- Par les professionnels du service (chauffeurs accompagnateurs)

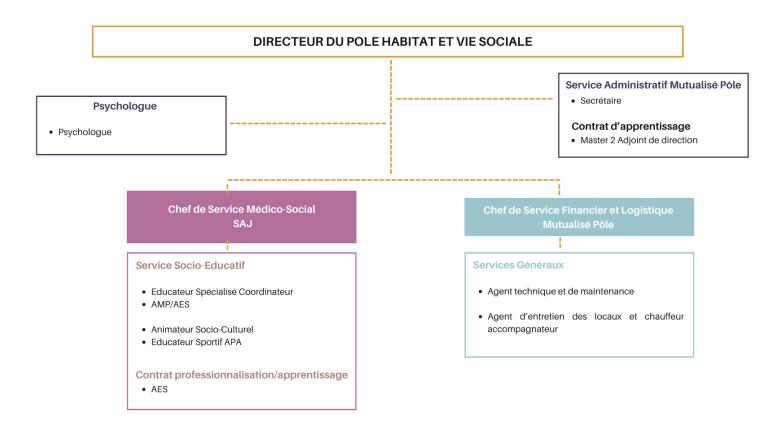
En accueil temporaire, le transport des personnes accompagnées entre le domicile et l'entité n'est pas proposé par le service.

Au-delà des contraintes réglementaires auxquelles est soumis le service d'accueil de jour, l'équipe veille à la sécurité de tous et à une vigilance toute particulière liée au besoin de protection des personnes accueillies au sein de l'établissement. Le service est doté de nombreux équipements et moyens permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes.

II. Les professionnels et les compétences mobilisées

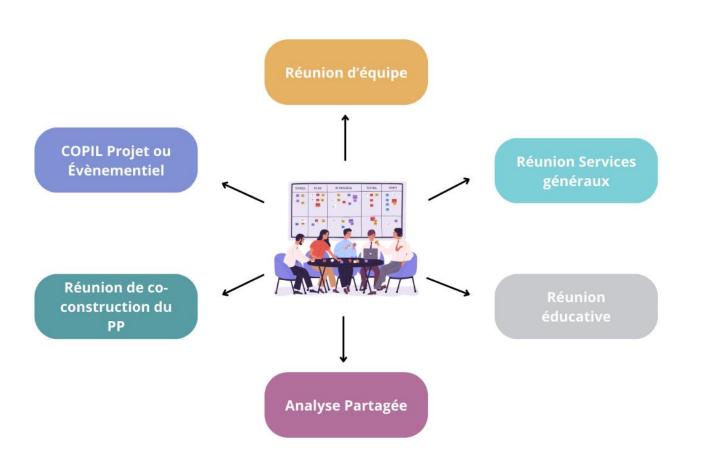
II.1 Organigramme

Le SAJ dispose de plusieurs postes mutualisés avec les autres structures du Pôle. D'autres postes le sont au niveau du SAJ & FAM AJ. Au global, il emploie une équipe de 18 professionnels.



II.2 Modalités de coopération

Au-delà des réunions menées en transversalité au niveau du Pôle ou de l'Association, le SAJ organise diverses réunions visant à dynamiser son fonctionnement et à enrichir la vie au sein de la structure.







Quatrième Partie :

Projet Du IAM Accueil De Jour

A / PRESENTATION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ACCUEIL DE JOUR

I. Agrément et missions

Agrément et financement

Crée en 2015, le Foyer d'Accueil Médicalisé-Accueil de Jour dispose d'un agrément de 12 places : 10 en accueil permanent et 2 en accueil temporaire permettant d'accueillir des adultes vivant avec un handicap, à partir de 20 ans ayant un projet de soin. Chaque personne accompagnée doit bénéficier d'une orientation délivrée par la CDAPH de type Etablissement pour Adulte Médicalisé (EAM).

L'établissement est financé conjointement par le Conseil Départemental du Pas de Calais et l'ARS Hauts de France qui octroient des dotations globales annuelles pour le fonctionnement et les soins. Les personnes accompagnées sont appelées à contribuer à leur frais d'accompagnement (équivalent au prix du repas) selon la réglementation en vigueur.

Le tarif applicable à l'établissement est celui fixé chaque année par un arrêté du Président du Conseil Départemental.

Pour les personnes en accueil temporaire, la participation équivaut au 2/3 du forfait hospitalier.

Missions Promouvoir l'image S'approprier et des personnes vivant Favoriser l'expression construire des avec un handicap et de chacun en créant repères harmonieux favoriser leur un outil spécifique à pour tous les instants inclusion par le biais chaque situation de la vie quotidienne de tout moyen approprié Offrir un service diversifié et suffisant à Multiplier les l'échelle du territoire en différentes Coordonner et améliorant sans cesse la qualité de possibilités d'accueil, respecter chaque l'accompagnement, en avec ou sans projet de soins individualisant les hébergement pratiques, en mutualisant les services Créer les conditions Accompagner le de vie citoyenne en parcours en mettant favorisant

l'accessibilité sociale,

culturelle, physique

et sportive

la personne vivant

avec un handicap au

centre du dispositif

II. Localisation



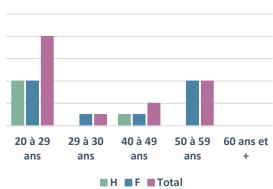
Depuis son ouverture en 2015, le FAM AJ est situé rue Casimir Beugnet, dans un cadre résidentiel et verdoyant tout en étant proche du centre-ville de Courrières. Le bâtiment est commun avec le SAJ.

A compter de 2024, le FAM AJ comme le SAJ vont déménager et rejoindre les autres établissements du DHAMSA déjà présents sur la commune d'Hénin-Beaumont dans le quartier du Bord des Eaux au 243 rue Philibert Robiaud.

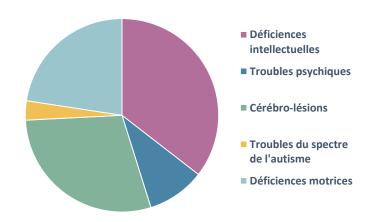
III. Caractéristiques du public accueilli

Le Foyer d'Accueil Médicalisé-Accueil de Jour accueille des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique avec ou sans troubles associés, des personnes en situation de polyhandicap ou de plurihandicap, qui ont besoin au quotidien de l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence, d'une surveillance médicale et de soins constants, ou d'un soutien et d'une stimulation constante, ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier.

Tranche d'âge des personnes accueillies



Répartition par déficience



en accueil permanent ou temporaire.

Le foyer d'accueil médicalisé accueille davantage de femmes (67%) que d'hommes (33%) mais une mixité est tout de même présente. Le public est relativement jeune. La moyenne d'âge des personnes accompagnées et de 34 ans. Au sein du foyer d'accueil médicalisé – accueil de jour, les personnes peuvent être admises et accompagnées si elles ont entre 20 et 60 ans.

Pas moins de 15 personnes sont accueillies chaque année au sein du FAM AJ, que ce soit

La majorité des personnes présente une déficience intellectuelle. Les cérébro-lésions et déficiences motrices constituent également une déficience significative.

La dépendance est nettement plus prononcée au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé. Pratiquement toutes les personnes accompagnées ont besoin d'un accompagnement spécifique, que ce soit pour les repas ou les actes quotidiens. De plus, en raison de troubles moteurs ou de déficiences affectant leurs gestes et leur posture, des adaptations sont nécessaires lors des activités. Néanmoins, grâce à ces adaptations techniques, physiques et d'apprentissage, chaque personne accompagnée par le FAM AJ bénéficie d'un projet de vie.

B/ LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

I. Offre de service

I.1 Projet architectural

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Accueil de Jour (FAM) est installé depuis son ouverture au 64bis rue Casimir Beugnet sur Courrières, dans un bâtiment qu'il partage avec le SAJ et l'Entreprise Adaptée.

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des structures du DHAMSA, le FAM AJ déménage fin 2024 sur Hénin- Beaumont, sur le site du Clos du Bord des Eaux.



Rez de chaussée du SAJ et FAM AJ



1er étage du SAJ et FAM AJ

Le nouveau bâtiment accueillant l'ensemble des établissements du DHAMSA ainsi que le siège est composé d'espaces administratifs, au rez-de-chaussée, avec le bureau du chef de service, le bureau éducatif ainsi que la salle de réunion au 1^{er} étage. L'accueil et le secrétariat sont mutualisés avec le Foyer de Vie, le SAJ, la Plateforme EMAA et les services du siège.

De nombreux espaces collectifs sont aménagés pour tous, comme des salles d'activités, une salle informatique, une grande salle, une cuisine éducative et des vestiaires. Une salle d'accueil et de détente est dédiée au FAM AJ. Les personnes accompagnées peuvent également profiter d'une salle snoezelen, d'une salle d'apaisement, d'une salle de kinésithérapie ainsi que d'une salle de psychomotricité.

Les locaux techniques sont quant à eux dispersés dans l'ensemble du bâtiment.

Le FAM AJ dispose également d'un extérieur mutualisé, aménagé et adapté aux personnes accompagnées.

I.2 Projet d'accompagnement des personnes

Les modalités d'accueil et d'accompagnement proposées par le Foyer d'Accueil Médicalisé permettent un



accompagnement adapté à la singularité de chaque personne. Chaque aspect (social, éducatif, soins) joue un rôle crucial dans le bienêtre de chaque individu et doit se développer conformément à la nomenclature SERAFIN-PH intégrée dans le projet personnalisé. À travers l'accompagnement proposé au sein du foyer d'accueil médicalisé, que ce soit de manière individuelle ou collective, l'accent est mis sur la

création d'opportunités visant à stimuler et à encourager le développement des compétences et connaissances.

L'objectif est de répondre aux besoins des personnes, selon leurs difficultés, en s'adaptant au quotidien. Une démarche socio-éducative est mise en place au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé, afin de répondre aux objectifs sociaux et éducatifs tels que l'interaction avec les autres usagers, le partage d'expérience, ...

a. Accompagnement au quotidien

- Participation à la vie du service

Une organisation est mise en place pour la réalisation de certaines tâches, afin de faciliter la vie en communauté et de partager de bons moments avec les autres. Chacun a des missions lui étant attribuées, en fonction de ses capacités, au cours des repas ou des activités.

Cette participation favorise l'autonomie des personnes, en les responsabilisant dans leur environnement de vie.

Alimentation et restauration.

Les repas sont préparés et servis au foyer d'accueil médicalisé, en salle de restauration, par un prestataire extérieur de restauration qui élabore les menus sous le regard d'une diététicienne. Ces menus sont ensuite évalués et validés en commission restauration.

Certains repas peuvent faire l'objet d'une adaptation sous prescription médicale, selon les besoins des personnes accueillies, et les professionnels peuvent également apporter un soutien au cours des repas.

b. Animation et vie sociale

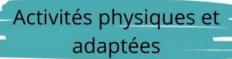
De nombreuses animations transversales sont menées durant l'année sur diverses thématiques (octobre rose, journée de l'autisme, opération brioches, ...). Ces actions permettent de faire la promotion de notre engagement associatif mais également de changer les regards et représentations sur le handicap, la maladie, l'exclusion, ...

Des activités sont organisées quotidiennement au sein du foyer d'accueil médicalisé. Elles ont pour but de favoriser l'autonomie pratique, peuvent avoir une visée thérapeutique et sont adaptées en fonction du niveau d'autonomie de chacun. Des activités dites de loisirs sont également proposées aux personnes accompagnées afin d'offrir des moments de plaisir, de partage et de découverte.

« Animer c'est avant tout donner vie »



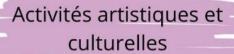
Ces activités peuvent se décliner de la manière suivante :



Maintien des capacités psychologiques, motices, sensorielles Favoriser le bien-être physique, mental et social

Activités d'éveil des sens et de stimulation

Stimulation des sens et source de réconfort (médiation animale, ferme pédagogique, jardinage, cuisine éducative)



Expression à travers le théâtre Visite de musée, médiathèque Imagination et créativité

Activités d'utilité sociale

Développement de l'esprit d'entraide Vivre pleinement sa citoyenneté Bénévolat aux Restos du coeur

Activités de détente et de bien-être

Moyens revitalisants Soulagement des douleurs corporelles ou mentales Beauté, coiffure, Snoezelen, capsule sensorielle Virtysens

c. Projet de Soins



Le projet de soins, adapté aux besoins des personnes accompagnées, prend en compte les besoins relatifs à l'état de la santé, l'état de dépendance (psychique, mentale, sociale) et l'expertise apportée par les professionnels.

L'équipe s'assure du consentement de la personne tout au long de la réalisation de son projet de soins, en respectant pleinement ses choix et

préférences.

Ce projet qui suppose une dynamique impliquant l'ensemble des acteurs du service fait partie intégrante du projet de vie de la personne accompagnée et s'articule harmonieusement avec le projet socio-éducatif.

Coordination du projet de soins

La mise en œuvre du projet de soins s'appuie sur la pluridisciplinarité de l'équipe et le partenariat avec les familles. Le lien entre l'infirmière, la psychologue et l'équipe éducative permet un accompagnement cohérent et complet liant le projet de soins et le projet socio-éducatif de la personne, rendant ainsi le projet personnalisé plus harmonieux.

La personne est également impliquée dans son propre projet de soins, les professionnels veillant à lui expliquer de manière claire et adaptée les interventions et les rendez-vous.

- L'intervention du médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur du FAM AJ collabore avec l'équipe soignante dans le but d'élaborer un projet de soins individualisé, qu'il coordonne et évalue.

L'intervention de l'équipe paramédicale

Les soins infirmiers s'organisent au cours de la journée selon les besoins individuels de prise en charge. L'administration des traitements est dispensée par l'infirmière ou les aides-soignants. C'est l'infirmière qui coordonne l'ensemble de la gestion des traitements, afin d'assurer une administration optimale.

Le suivi psychologique

Il vise à soulager, voire prévenir la souffrance psychologique par le biais de séances individuelles, collectives et/ou familiales.

- Prévention



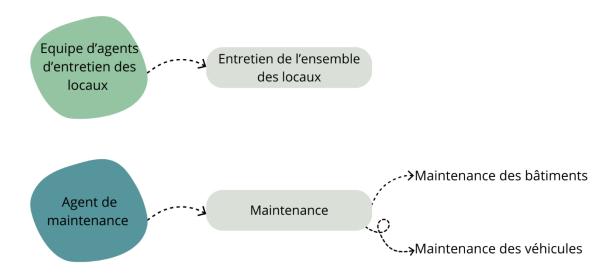
La structure porte une sensibilité particulière à la dimension du bien-être en mettant en place des actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé, telles que la participation à des activités sportives comme la danse, la randonnée et les clubs de sport adapté, ainsi qu'une vigilance quant à l'équilibre alimentaire.

- Vie affective et sexuelle

Le droit de vivre une vie affective et sexuelle pour les personnes accompagnées est consacré juridiquement et a toute sa place dans la vie des personnes accueillies. Le but est de soutenir les personnes dans leur maturité affective et de rechercher leur épanouissement.

I.3 Organisation des services logistiques

Étant situés dans le même bâtiment, le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Service d'Accueil de Jour partagent une organisation similaire en ce qui concerne les aspects logistiques tels que l'entretien des locaux, la maintenance et la sécurité des biens et des personnes.



L'équipe du foyer d'accueil médicalisé veille à la sécurité de tous et à une vigilance toute particulière liée au besoin de protection des personnes accueillies au sein de l'établissement.

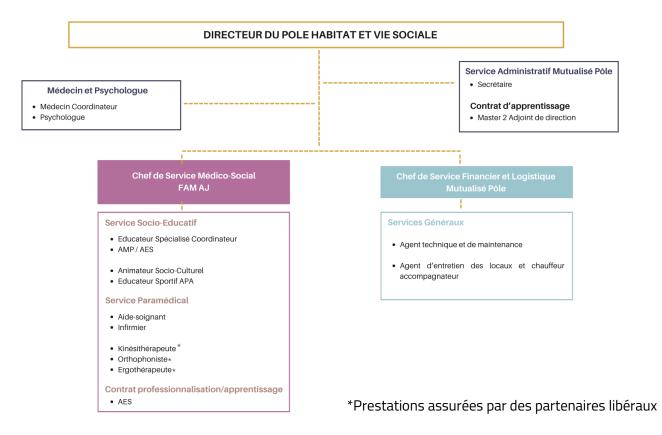
Le service est doté de nombreux équipements et moyens permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes, tels que l'alarme intrusion, le système de sécurité incendie ou encore les extincteurs.

Le transport est assuré par un professionnel Chauffeur accompagnateur ou un prestataire aux personnes accueillies afin de faciliter l'accès au service. Pour les personnes à mobilité réduite, un transport spécifique avec un véhicule adapté est proposé. Celui-ci est assuré par deux salariés du FAM-AJ.

II. Les professionnels et les compétences mobilisées

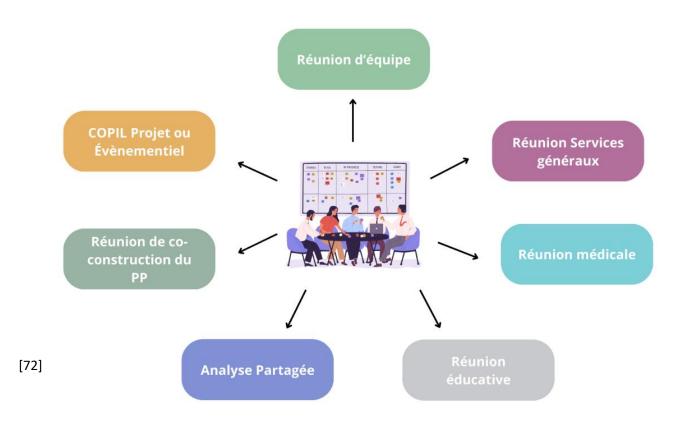
II.1 Organigramme

Le FAM AJ dispose de plusieurs postes mutualisés avec les autres structures du Pôle. D'autres postes le sont au niveau du SAJ & FAM AJ. Au global, il emploie une équipe de 16 professionnels.



II.2 Modalités de coopération

Au-delà des réunions menées en transversalité au niveau du Pôle ou de l'Association, le FAM AJ organise diverses réunions visant à dynamiser son fonctionnement et à enrichir la vie au sein de la structure.





Glossaire

AES: Accompagnant Educatif et Social

AMP: Aide Médico-Psychologique

APA: Activités Physiques Adaptées

ARS: Agence Régionale de Santé

ASC: Animateur Socio-Culturel

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

AT : Accident de Travail

CAHC: Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

CA: Conseil d'Administration

CAA: Communication Alternative Améliorée

CAF: Caisse d'Allocation Familiale

CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CD: Conseil Départemental

CDS: Chef De Service

CODIR: Comité de Direction

COPIL : Comité de Pilotage

CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

CSE: Comité Social et Economique

CVS: Conseil de la Vie Sociale

DAE: Défibrillateur Automatisé Externe

DHAMSA: Dispositif Habitat et Accompagnement Médico-Social pour Adultes

DPO: Délégué à la Protection des Données

D2U: Dossier Unique de l'Usager

EAM: Etablissement d'Accueil Médicalisé

EHPAD: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

EANM: Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

EMAA: Equipe Mobile d'Aide aux Aidants

EMS: Etablissement Médico-Social

ERP: Etablissement Recevant du Public

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESSMS: Etablissement et Service Social et Médico-Social

ETP: Equivalent Temps Plein

FALC: Facile A Lire et à Comprendre

FAM AJ : Foyer d'Accueil Médicalisé Accueil de Jour

FEI: Feuille d'Evénement Indésirable

FDV : Foyer de Vie

GEPP: Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

GOS: Groupe Opérationnel de Synthèse

HAD: Hospitalisation A Domicile

HAS: Haute Autorité de Santé

IME: Institut Médico-Educatif

ME: Moniteur Educateur

MDPH: Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

PDA: Préparation des Doses à Administrer

PHVS: Pôle Habitat et Vie Sociale

PP: projet personnalisé

QVT : qualité de vie au travail

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

SAJ: Service d'Accueil de Jour

SAS: Service Associatif Solidaire

SERAFIN PH : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours

des Personnes Handicapées



LE PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2028 : ■ en version intégrale ici



www.apei-henin.com

Suivez-nous sur: 🚺 💟













Tél. 03.21.20.60.13 siege@apei-henin.com